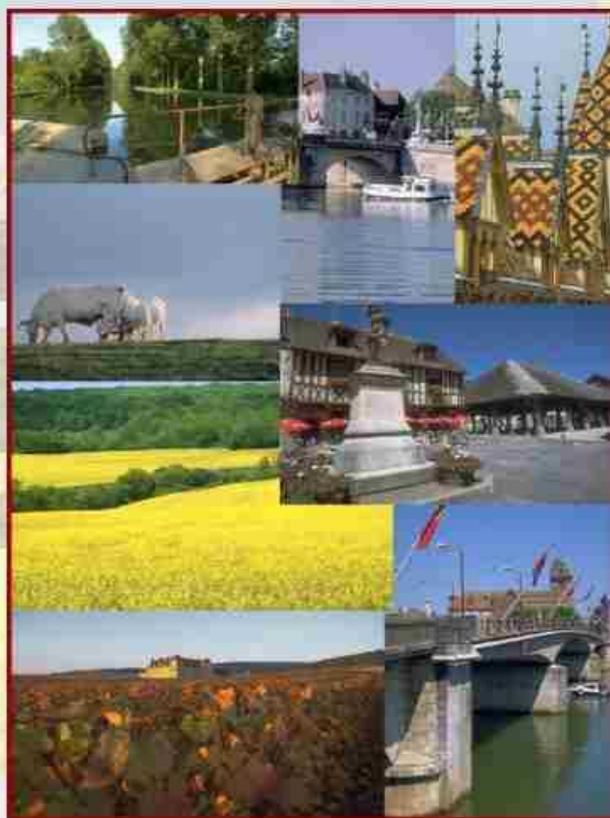


Charte du Pays Beaunois

Cultivons ensemble notre diversité



PAYS BEAUNOIS

Hôtel de Ville - 21200 BEAUNE

Tel: 03 80 24 57 99

email: asso_pays_beaunois@yahoo.fr

Le Pays Beaunois

« Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle de bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en Pays. »

(Art. 22 de la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du territoire)

Le Pays a une dimension « supra-intercommunale » sans pour autant être un nouveau découpage administratif. Le Pays correspond à un bassin de vie – bassin d'envie – qui s'appuie sur les communes et les groupements de communes, qui réunie les acteurs locaux (socio-économiques, associatifs,...) autour d'une vision commune et d'un projet commun. Il a pour mission l'étude, l'animation et la coordination, le suivi et l'évaluation des projets. Les collectivités adhérentes gardent leurs compétences.

La Charte de Pays

« Le Pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre d'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural. Ce projet prend la forme d'une Charte de développement du Pays... »

(Art. 95 de la Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat)

La Charte : un acte fondateur pour le Pays

La Charte de Pays est l'acte fondateur du territoire. Elle formalise un projet commun de développement et d'aménagement défini pour 10 ans, durée pour laquelle elle est adoptée. Ce projet de développement durable du territoire implique une vision prospective du territoire, mis en situation au regard de son environnement régional, national, européen, et au regard de ses sous-ensembles territoriaux.

La Charte constitue une réflexion globale et transversale qui couvre l'ensemble des dimensions économique, sociale, culturelle, environnementale du développement. Elle détermine les orientations et les stratégies de mise en valeur du territoire tout en veillant à préserver ses ressources. Elle indique les mesures permettant de les mettre en œuvre dans les dix ans.

Au delà de ces aspects formels, c'est un acte politique fort qui engage ceux qui la signent sur un projet d'aménagement et de développement, à long terme, porté par tous (citoyens, élus et acteurs du territoire) mais surtout sur une identité collective.

La Charte : un document vivant

Une Charte de Pays est un document cadre. Elle fixe les règles du jeu sur le territoire. Elle sert de référence pour construire les programmes d'actions pluriannuels et pour négocier les Contrats de Pays. Pour autant, elle n'est pas figée. Les orientations fixées aujourd'hui pourront s'adapter aux évolutions de la population, de la société et du territoire. C'est un document vivant au travers duquel tout un territoire s'organise et se mobilise pour former un Pays et le faire vivre.

Référence des photographies en page de garde :

Charolais, Seurre : Jean-Marc SCHWARTZ,

Bateaux à Saint Jean de Losne : Rozenn GUITON pour Côte-d'Or Tourisme,

Hôtel Dieu de Beaune : Philippe GILLET pour le Conseil Général de la Côte-d'Or,

Château du Clos Vougeot : Thierry PERRIN,

Canal de Bourgogne : Charles HENNEGHEN,

Les Halles de Nolay : Franck LECHENET,

Colza : Joël TRIBHOUT





Tome I

**DIAGNOSTIC STRATEGIQUE
DU PAYS BEAUNOIS**

Jun 2004 et Janvier 2008



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
LE PAYS BEAUNOIS : FICHE D'IDENTITE	6
RICHESSSE ET FRAGILITE DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES	8
QUATRE GRANDES ENTITES NATURELLES ET PAYSAGERES A FORTES POTENTIALITES.....	8
<i>Paysages et excellences viticoles des Côtes de Nuits et de Beaune</i>	8
<i>Les plateaux calcaires forestiers des Hautes-Côtes</i>	9
<i>Les espaces forestiers et agricoles de la Plaine de Saône</i>	10
<i>La frange bocagère des secteurs de Bligny/Ouche et de Nolay</i>	10
LA RICHESSE DU PATRIMOINE BATI.....	10
<i>Le patrimoine vernaculaire et rural</i>	10
<i>Le patrimoine urbain</i>	11
DES FACTEURS DE FRAGILISATION.....	12
<i>Les impacts sur l'environnement liés aux fortes fréquentations du Pays</i>	12
<i>La question cruciale de la préservation et de l'utilisation de la ressource en eau</i>	12
<i>Les enjeux du traitement de certains déchets</i>	14
L'INSUFFISANTE APPROPRIATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE, PATRIMONIALE ET PAYSAGERE DU PAYS PAR LES ACTEURS LOCAUX.....	15
UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL D'EXCELLENCE, PORTEUR D'IMPACTS CONTRASTES	16
UN PAYS AU CARREFOUR DES AXES D'ECHANGES « RHIN-RHONE », « PARIS-LYON-MARSEILLE » ET « GRAND EST ».....	16
<i>Un carrefour autoroutier de dimension internationale</i>	16
<i>Des perspectives de renforcement des liaisons ferroviaires</i>	17
<i>Un Réseau fluvial dense, vecteur de tourisme et de développement économique :</i>	17
UN PAYS AU CŒUR DE L'ARMATURE URBAINE ET ECONOMIQUE REGIONALE NORD-SUD... ET DE NOUVEAUX ATOUTS EN EMERGENCE DANS LA DIMENSION INTERREGIONALE « VAL DE SAONE ».....	20
<i>Un Pays inscrit dans la dorsale urbaine et économique de la Bourgogne</i>	20
<i>L'affirmation émergente de la dimension urbaine et interrégionale « Val de Saône »</i>	20
<i>L'influence spécifique de l'agglomération dijonnaise</i>	21
UN POSITIONNEMENT A LA FOIS PORTEUR D'OPPORTUNITES ET DE CONTRAINTES.....	22
<i>Une vocation logistique développée dans tous les secteurs économiques</i>	22
<i>Une concentration des développements urbains et économiques structurés selon un axe Nord-Sud</i>	22
<i>Des enjeux de compatibilité des usages dans les espaces fortement sollicités</i>	23
LE PARTENARIAT LOCAL, CLE D'UNE PROSPERITE ECONOMIQUE DURABLE DU PAYS	24
LES CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE : L'IMPACT DES ACTIVITES VITIVINICOLES, TOURISTIQUES ET DE LA LOGISTIQUE.....	24
<i>Le poids prépondérant des activités liées aux ressources primaires</i>	24
<i>Un secteur industriel diversifié mais confronté à des difficultés</i>	25



<i>Un secteur tertiaire privé important en lien avec les activités du secteur « commerce-logistique » et le tourisme</i>	26
UN ENJEU TRANSVERSAL DE VALORISATION ET DE TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET PATRIMOINE ECONOMIQUES LOCAUX.....	27
<i>Des savoir-faire économiques spécifiques à mieux valoriser et diffuser</i>	27
<i>Les difficultés de recrutement et de gestion des ressources humaines dans l'entreprise</i>	27
<i>Les difficultés de transmission et de création d'entreprises</i>	28
L'ENJEU DU RENFORCEMENT DES SYNERGIES ECONOMIQUES ENTRE LES TERRITOIRES DU PAYS	29
<i>La complémentarité touristique de la Côte avec le reste du territoire</i>	29
<i>La nécessité d'un parti d'aménagement économique</i>	30
UN « BASSIN DE VIE » A AFFIRMER, GAGE D'UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE RENOUVELEE	31
UNE OCCUPATION ET DES SOCIOLOGIES DE POPULATIONS CONTRASTEES DU PAYS	31
<i>Des sentiments multiples d'appartenance culturelle et territoriale</i>	31
<i>Des densités de population contrastées entre les Côtes et le reste du territoire</i>	31
<i>Un contraste des parcs de logements entre la Côte et les autres secteurs</i>	32
<i>Une forte proportion d'ouvriers et d'employés sur la côte et la plaine</i>	33
<i>Des niveaux de qualification faibles et des taux de chômage importants sur la partie Est du territoire</i>	34
DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES QUI S'ATTENUENT	35
<i>Un Pays qui reste jeune mais une croissance démographique qui s'essouffle</i>	35
<i>Les dynamiques naturelles concentrées sur la Côte</i>	36
<i>Les principales dynamiques migratoires en dehors de la Côte</i>	37
UNE BONNE ARMATURE COMMERCIALE ET DE SERVICES MAIS SOUMIS A DE FORTES CONCURRENCES PERIPHERIQUES	38
<i>Le pôle principal de Beaune</i>	38
<i>Les pôles intermédiaires de Chagny, Nuits-Saint-Georges et Seurre, les pôles de proximité de Bligny-sur-Ouche, Saint-Jean-de-Losne et Nolay</i>	38
UN NIVEAU GLOBAL PERFORMANT DE SERVICES A LA POPULATION MAIS DES SYNERGIES A DEVELOPPER A L'ECHELLE DU PAYS	39
<i>Des services à la petite enfance à améliorer</i>	39
<i>Une offre en direction des personnes âgées performante mais des manques repérés à moyen terme</i>	39
<i>Une organisation de l'offre de soin à réaliser et des actions de terrain en matière de prévention sanitaire et sociale</i>	40
<i>Un bon niveau d'équipements et de pratiques culturelles, sportives et de loisirs</i>	41
UN PAYSAGE INTERCOMMUNAL RECEMMENT STRUCTURE A SOUTENIR	43
UN FAIBLE COUVERTURE DU PAYS PAR LES INTERCOMMUNALITES DE PROJET AU DEPART.....	43
UNE STRUCTURATION COMPLETE DU PAYS EN INTERCOMMUNALITE OFFRANT DE REELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CONCERTE	43
L'ARMATURE GENERALE DE LA STRATEGIE PROPOSEE	46
<i>Le Pays Beaunois : nouveau cadre de réflexion pour le développement local d'un territoire en émergence</i>	46
<i>Une philosophie générale :</i>	46
<i>« Le Pays Beaunois, Cultivons ensemble notre diversité »</i>	46
<i>Trois orientations générales garantes d'un développement durable déclinées selon dix objectifs de travail prioritaires</i>	47

<i>Des pistes d'actions illustratives et référentielles.....</i>	<i>49</i>
<i>1 – Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes-côtes / Côte viticole / Plaine de Saône.....</i>	<i>51</i>
<i>2 – Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays..</i>	<i>52</i>
<i>3 – Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays.....</i>	<i>53</i>
<i>4 – Valoriser localement les ressources primaires à la faveur de la complémentarité entre les territoires du Pays.....</i>	<i>54</i>
<i>5 – Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la Côte viticole.....</i>	<i>55</i>
<i>6 – Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du « bassin d'emploi – Pays ».....</i>	<i>56</i>
<i>7 – Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et le renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays.....</i>	<i>58</i>
<i>8 – Renforcer l'intégration au Pays par le développement des services et des échanges culturels, sportifs et de loisir au sein du Pays.....</i>	<i>59</i>
<i>9 – Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays.....</i>	<i>60</i>
<i>10 – Renforcer les habitudes de coopérations intercommunales et les pratiques de concertation avec les acteurs locaux.....</i>	<i>60</i>
1- ORGANISATION DU PAYS BEAUNOIS	62
<i>a. La structure porteuse du Pays : l'Association « Pays Beaunois ».....</i>	<i>62</i>
<i>b. Une démarche de démocratie participative</i>	<i>63</i>
3- MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET EVALUATION	67
<i>a- Mise en œuvre du projet.....</i>	<i>67</i>
<i>b- Evaluation de la démarche Pays.....</i>	<i>67</i>



AVANT-PROPOS

Le diagnostic du Pays Beaunois est le fruit de deux démarches complémentaires :

- La réalisation d'un état des lieux et d'analyses en 2003 lors de l'élaboration de la 1^{ère} Charte de Pays
- L'actualisation du diagnostic en décembre 2007 pour tenir compte de l'évolution du territoire, de sa structuration et de la modification du périmètre du Pays.

Ces deux démarches sont basées sur les mêmes principes :

- la réalisation d'analyses et d'états des lieux dans plusieurs champs thématiques en 2003 et 2007
- l'organisation d'une phase de concertation avec des séries de réunions de groupes de travail thématiques
- la réalisation d'investigations complémentaires, à partir notamment de l'évaluation du 1^{er} Contrat de Pays et la formalisation d'une Charte adoptée par le Pays le 11 janvier 2008.



LE PAYS BEAUNOIS : FICHE D'IDENTITE

- **136 communes :**

132 communes sur le département de la Côte-d'Or

4 communes sur le département de la Saône-et-Loire

- **8 cantons :**

Beaune Nord

Beaune Sud

Bligny-sur-Ouche

Nuits-Saint-Georges

Nolay

Seurre

Saint-Jean-de-Losne (à l'exception de la commune de Brazey-en-Plaine)

Chagny (avec les communes de Chagny, Chaudenay, Dezize les Marranges et Paris l'Hôpital)

- **4 EPCI à fiscalité propre :**

La communauté de communes de Bligny-sur-Ouche

La communauté de communes Rives de Saône

La communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges

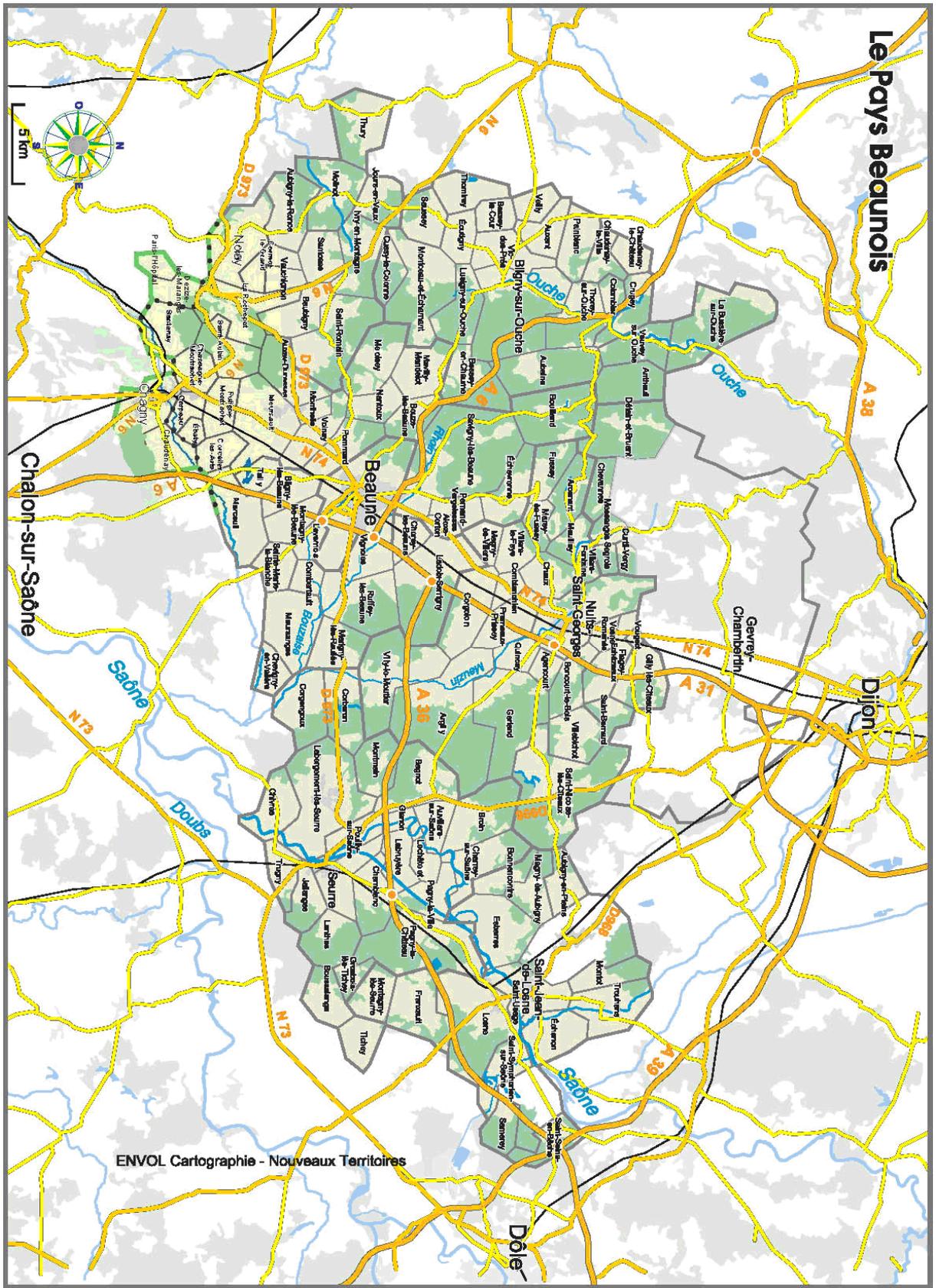
La communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud

- **Superficie :** 1 364 km²

- **Population (sans double compte) :** 86 382 habitants en 1999

- **Densité :** 61 Habitants au km²





Charte du Pays Beaunois – Juin 2004 et janvier 2008 -



RICHESSSE ET FRAGILITE DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

QUATRE GRANDES ENTITES NATURELLES ET PAYSAGERES A FORTES POTENTIALITES

Le Pays Beaunois est couvert par quatre grandes entités paysagères. Chacune d'elles possède des richesses patrimoniales de première importance.

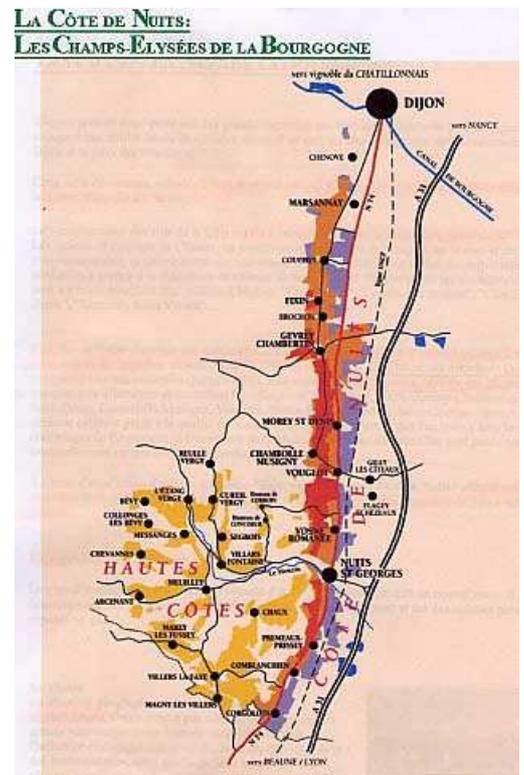
Paysages et excellences viticoles des Côtes de Nuits et de Beaune

Une étroite bande viticole Nord-Sud

Source de la Carte de la Côte de Nuits : Site Internet Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne - 2004 -

Adossées aux plateaux bourguignons et d'orientation Est ou Sud-Est, la Côte de Nuits et la Côte de Beaune sont des étroites bandes viticoles qui s'élargissent à l'Ouest avec leurs Hautes-Côtes. Ces bandes viticoles traversent le Pays selon un axe Nord/Sud à une altitude comprise entre 200 et 400 mètres. Les paysages y sont caractéristiques des territoires viticoles marqués par une forte présence humaine : paysages soignés et architecturés avec la présence de murets de pierre délimitant les propriétés, nombreux villages vigneron.

Désormais, ces paysages sont et resteront relativement stables en raison notamment de leur inscription en tant que site classé au titre de la loi de 1930. Ils sont également reconnus pour la richesse de leur faune et flore naturelle et font l'objet de mesures d'inventaires (ZNIEFF¹) ou de protection (Natura 2000²).



¹ ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique. Une ZNIEFF est un inventaire établi pour le compte du Ministère de l'Ecologie identifiant, localisant et décrivant les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Sans valeur juridique directe, elle permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans les projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Les Znieff de type I sont de superficie en général limitée et caractérisées par leur intérêt biologique remarquable alors que les Znieff de type II sont consacrées à de grands ensembles naturels.

² Natura 2000 : réseau européen ayant pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable les habitats naturels de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres



Une excellence viticole de réputation mondiale

Source de la Carte de la Côte de Beaune : Site Internet Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne - 2004

Avec respectivement 2 500 hectares de vignoble pour la Côte de Nuits (répartis sur 16 communes dont la moitié est située dans le Pays Beaunois) et 4 800 hectares pour les Côtes de Beaune, le Pays jouit d'une renommée internationale en raison de la qualité exceptionnelle de ses vins rouges et blancs classés en Appellations d'Origine Contrôlée (A.O.C.) Grands Crus, Communales ou Régionales.

A ce titre, il faut souligner que le Pays Beaunois est sans doute le Pays de l'hexagone qui compte le plus d'A.O.C.

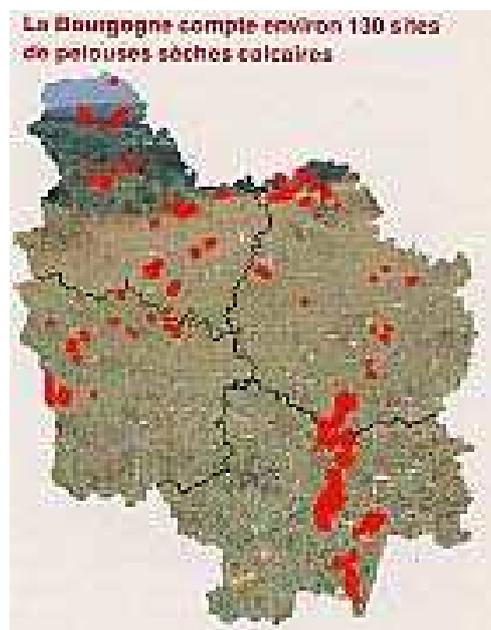


Les plateaux calcaires forestiers des Hautes-Côtes

Source de la Carte : « L'environnement en Bourgogne, les enjeux - Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne - 1998 -

A l'Ouest du Pays, s'étendent au-delà des contreforts des deux Côtes, les plateaux calcaires des Hautes-Côtes. Ces plateaux sont largement recouverts de forêts dont la valorisation en bois d'œuvre est difficile en raison de la nature des sols.

Ces plateaux sont des zones d'intérêts environnementales et écologiques remarquables désormais reconnus pour la richesse de leur flore et faune : inscription en totalité en ZNIEFF de type I ou de type II, ZICO³ et Natura 2000 pour les pelouses calcaires.



³ ZICO : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

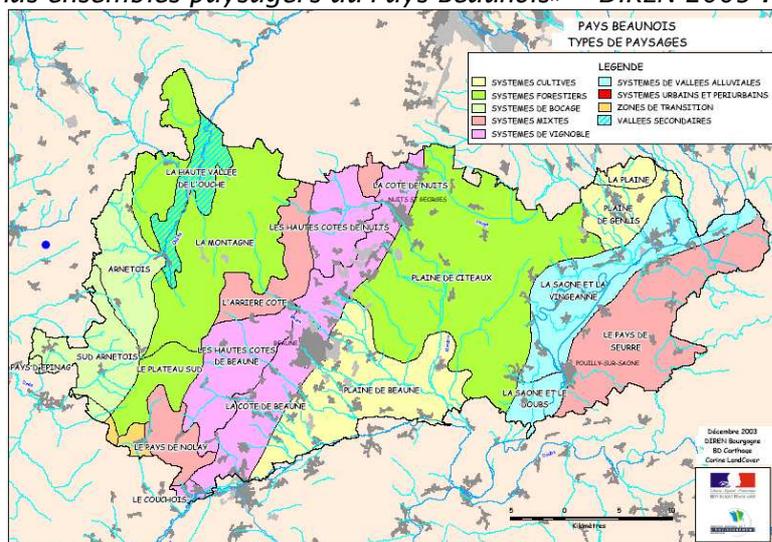
Les espaces forestiers et agricoles de la Plaine de Saône

Source de la Carte : « Les Grands ensembles paysagers du Pays Beaunois » - DIREN 2003-.

A l'Est de la Côte s'ouvre un paysage de Plaine largement couvert de massifs forestiers (forêt de Cîteaux, de Borne, de Pochon...) et entrecoupés par la vallée de la Saône consacrée aux grandes cultures végétales (céréales, oléagineux) et, sous irrigation, aux légumes de plein-champs (oignons notamment).

La qualité des sols permet une valorisation en bois d'œuvre de grands massifs tel que le massif de la forêt de Cîteaux. Dans les secteurs agricoles où domine un paysage d'openfield, les exploitations céréalières de grande taille sont très présentes.

La plupart des massifs forestiers mais également la vallée de la Saône sont répertoriées en ZNIEFF pour la qualité et la variété de leur faune et flore. La forêt de Cîteaux est même en grande partie classée en Zone Natura 2000.



La frange bocagère des secteurs de Bligny/Ouche et de Nolay

La frange Ouest du canton de Bligny-sur-Ouche et le canton de Nolay ouvrent le Pays sur les massifs bourguignons du Morvan et de l'Auxois et des paysages dominants de bocage et des forêts. L'activité humaine avec sa tradition d'élevage charolais allaitant, façonne les paysages de ces deux cantons, soulignant ainsi les talus, les rivières et le parcellaire.

Dans la vallée de l'Ouche, c'est la rivière qui a creusé la vallée en serpentant le long des prairies et des falaises. Ces secteurs sont propices à un développement du Tourisme « Vert ».

LA RICHESSE DU PATRIMOINE BATI

Le patrimoine vernaculaire et rural

Source de la Carte : « Carte touristique et patrimoniale de la Côte d'Or » - Atlas de la Côte d'Or - 2001 -.

Les domaines et châteaux

Les nombreux domaines et châteaux présents sur l'ensemble de la Côte et des Hautes-Côtes témoignent de la position stratégique du Pays.

Situé aux confins du seuil de Bourgogne, le Pays Beaunois garde aujourd'hui les traces du riche passé de Beaune, capitale historique de la Bourgogne : château de Philippe le Hardi à Santenay, château de la Rochepot, Château de Savigny-les-Beaune, château du Clos de Vougeot,...



Les édifices religieux

Par ailleurs, les édifices religieux constituent un patrimoine important du Pays Beaunois. Le plus remarquable est l'abbaye de Cîteaux, berceau de l'ordre Cistercien qui s'est répandu par la suite dans toute l'Europe. On notera également l'Abbaye de Buisnière dans la vallée de l'Ouche.



Par ailleurs, de très nombreuses églises ou chapelles typiques de l'art religieux gothique bourguignon ou roman sont désormais et globalement protégées par leur inscription ou leur classement aux monuments historiques.

Les murets de pierres sèches et les cabotes du vignoble

Les parcelles du vignoble sont souvent bordées de murets de pierre et au cœur même de celles-ci se dressent des cabotes (petites cahutes de pierre) tout à fait caractéristiques du vignoble bourguignon.

Outre leurs fonctions écologiques (rétention des eaux pluviales par les murets par exemple), ces éléments ont grandement participé à la constitution de l'image du paysage viticole. Pour de multiples raisons (surcharge de travail, coût...), l'entretien et la conservation de ces murets est devenu précaire.

Le patrimoine urbain

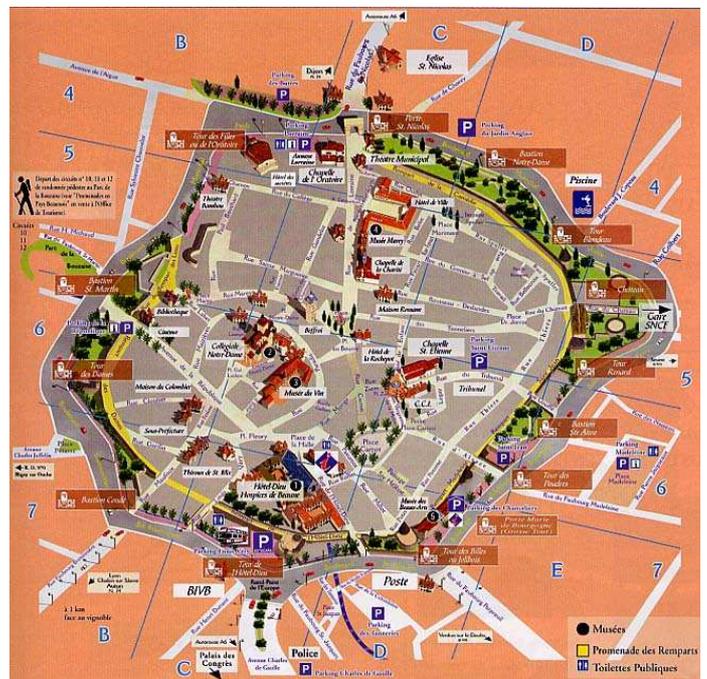
Source de la Carte : « Centre historique de Beaune » - Dépliant du Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois – 2003 -

L'Hôtel-Dieu et le patrimoine remarquable de Beaune

Ancienne capitale de Bourgogne, la ville de Beaune possède une qualité architecturale d'ensemble remarquable.

Le patrimoine monumental est l'un des plus importants de Bourgogne avec la présence notamment de :

- l'Hôtel-Dieu (1^{er} site visité de Bourgogne avec 450 000 visiteurs),
- la Collégiale Notre-Dame,
- l'hôtel des Ducs de Bourgogne qui abrite le musée du vin de Bourgogne,
- et des remparts autour de la « ville historique ».



Les cités et villages de caractère

L'ensemble de la Côte dissémine de nombreux villages vigneron de caractère (Pommard, Vougeot, Santenay, ...) dont le patrimoine remarquable et vernaculaire est aujourd'hui bien valorisé.

Sur le reste du territoire, d'autres communes telles que Seurre et Saint-Jean-de-Losne sur la Saône ou Nolay, citée médiévale avec ses halles du 14ème siècle, possèdent également un patrimoine urbain remarquable qui gagnerait à être davantage valorisé sur un plan touristique. De même, la ville Chagny, étape gastronomique réputée, ville de passage et de patrimoine, a engagé depuis quelques années une réhabilitation de son centre historique pour le rendre dynamique et attractif.

DES FACTEURS DE FRAGILISATION

Les impacts sur l'environnement liés aux fortes fréquentations du Pays

Situé sur un corridor d'échanges de dimension européenne avec la présence de grandes infrastructures autoroutières et routières, enserré entre les agglomérations de Dijon et de Chalon/Saône où s'établissent des flux notoires tant en terme de migrations alternantes domicile-travail que sur le plan des chalands des services à la population, le Pays Beaunois connaît par ailleurs les contre-effets d'une fréquentation touristique principalement concentrée sur la côte viticole.

Enfin, la composante logistique, fort logiquement marquée, du tissu économique local vient renforcer les trafics essentiellement routiers qui traversent le territoire. L'accumulation de ces flux a ainsi des impacts sur ce territoire doté d'une richesse environnementale remarquable mais fragile :

- impacts du développement des infrastructures et de l'implantation des activités en conséquence sur la qualité paysagère ;
- impacts en termes de nuisances sonores et de la qualité de l'air ;
- problème de la dangerosité grandissante des axes routiers secondaires notamment sur les tronçons de traversée des villages ou dans le cadre de transport de matières dangereuses,....

La question cruciale de la préservation et de l'utilisation de la ressource en eau

Concernant la ressource en eau, le territoire présente des enjeux qualitatifs et quantitatifs différenciés mais complémentaires entre sa partie Ouest et sa partie Est.

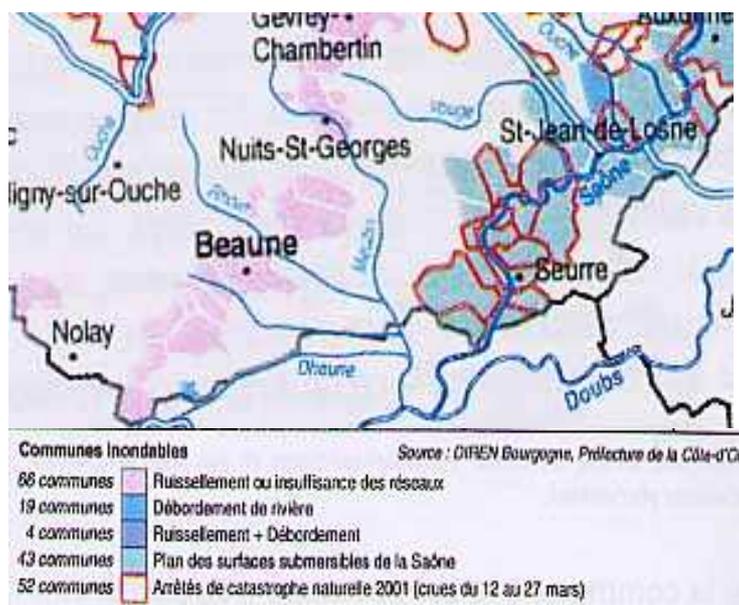
L'enjeu de la régulation quantitative

L'enjeu de l'alimentation en eaux potables

La nature géologique de la Côte (zone karstique) entraîne des manques chroniques d'eau sur cette partie du territoire et la nécessité de réaliser des forages en profondeur.

Source de la Carte : « Risques d'inondations » - Atlas de la côte d'Or - 2001 -.

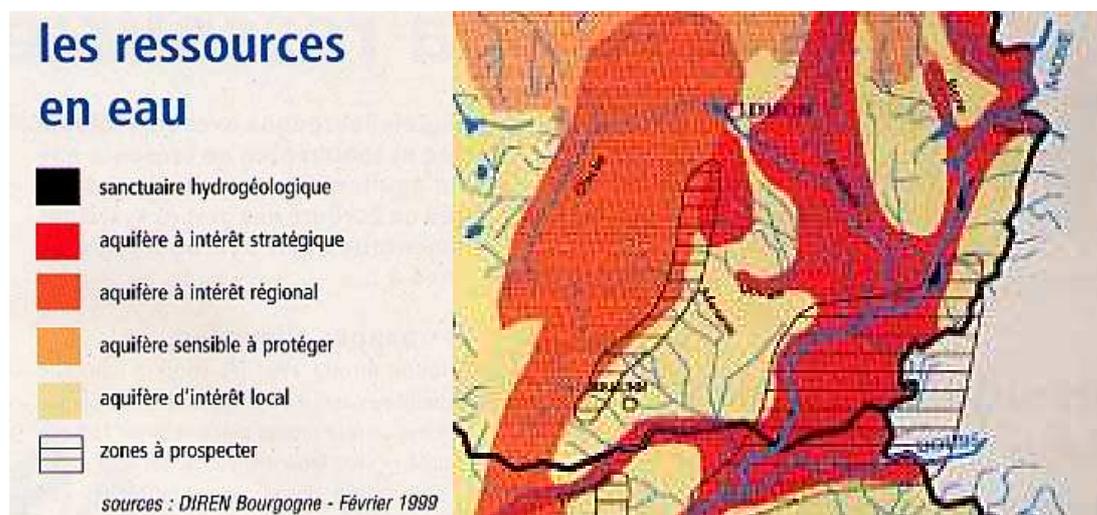
Alors qu'il est constaté un réel déséquilibre de l'offre entre les Côtes et Hautes-Côtes à faibles ressources et les secteurs de Plaine à l'Est du Pays ainsi que la vallée de l'Ouche à fortes réserves, il apparaît intéressant de réfléchir à une solidarité dans la gestion quantitative à l'échelle du territoire. A ce titre, il faut souligner que l'interconnexion des réseaux reste marginale et les syndicats d'alimentation de petite taille.



L'enjeu de l'optimisation des usages en Plaine de Saône : eau potable et agriculture

La Plaine de Saône constitue une réserve d'eau potable importante d'origine alluviale souterraine sur la partie Est du territoire.

Source de la Carte : « Les ressources en eau » - Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux de Bourgogne - 1999 -.



Le développement des grandes cultures ou des cultures maraîchères de pleins champs nécessite des besoins nouveaux. Pour y répondre, la création de nouveaux bassins de stockage, sont en cours avec l'appui financier du Conseil Général.

Les enjeux de préservation qualitative

La zone vulnérable de la Plaine de Saône

A l'instar de la plupart des zones de grandes cultures végétales, le tiers Ouest du territoire est soumis au risque de pollution par les nitrates d'origine agricole. A ce titre, l'ensemble de cette zone est classé en zone vulnérable. Afin de lutter contre la pollution des eaux, les agriculteurs se sont engagés dans des programmes de mise en œuvre de pratiques raisonnées.

Les problèmes récurrents d'assainissement et de qualité de l'eau, notamment liés aux activités économiques et aux rejets urbains

En raison de leurs fortes pentes (jusque 25% sur la Côte de Nuits et jusque 20% sur la Côte de Beaune), l'ensemble de la Côte subit des phénomènes importants d'érosion résultant du ruissellement des eaux pluviales avec pour première conséquence l'appauvrissement des sols mais également des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau en fond de vallée. Des actions correctives ont été engagées par les viticulteurs et les communes notamment via la création de premiers bassins de rétention. Concernant les pollutions d'origine phytosanitaires, les agriculteurs réfléchissent aujourd'hui collectivement au niveau de chaque commune pour créer des stations collectives de lavage des cuves de pulvérisateurs.

Les enjeux du traitement de certains déchets

Le problème du traitement des eaux issues des activités vitivinicoles et de l'épandage des boues urbaines

La plupart des collectivités locales de la Côte se sont dotées de stations d'épuration de taille importante afin de pouvoir traiter, au-delà des eaux usées urbaines, les eaux issues des activités vitivinicoles.

Néanmoins, il existe encore aujourd'hui un sous-équipement en la matière. Par ailleurs, le stockage et l'épandage des boues ultimes issues des eaux d'épuration demeurent de plus en plus problématiques compte tenu des exigences accrues de qualité écologique en matière de culture des terres agricoles.

La question du traitement des déchets ménagers et spécifiques

Toutes les communes, via généralement la coopération intercommunale de forme syndicale (SIVOM), ont désormais mis en place le tri sélectif des déchets ménagers. Néanmoins, la question d'une solution durable du traitement de ces déchets est actuellement en débats préférentiellement sur la base d'une solution départementale conformément à la législation en vigueur.

Par contre, en ce qui concerne les déchets spécifiques tels que les déchets verts ou les déchets issus du secteur BTP, des solutions durables de retraitement et de stockage restent à imaginer.

L'INSUFFISANTE APPROPRIATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE, PATRIMONIALE ET PAYSAGERE DU PAYS PAR LES ACTEURS LOCAUX

Si le patrimoine bâti remarquable est désormais inventorié et protégé en large partie, si des « pratiques de gestion durable » sont partiellement engagées notamment dans le secteur agricole, il semblerait que la qualité et l'exception des paysages et de la biodiversité du territoire n'apparaissent pas suffisamment connues et prises en considération dans les esprits et les pratiques des acteurs et résidents du Pays.

Des actions de sensibilisation et de découverte des atouts paysagers, patrimoniaux et environnementaux à destination de l'ensemble des acteurs et habitants du territoire du Pays gagneraient à être redéployées dans une politique d'ensemble :

- éducation et loisirs autour de la découverte de l'environnement et des patrimoines,
- réduction des nuisances visuelles, sonores et environnementales liées aux trafics routiers,
- qualité de l'urbanisation, valorisation des paysages remarquables....



UN POSITIONNEMENT TERRITORIAL D'EXCELLENCE, PORTEUR D'IMPACTS CONTRASTES

UN PAYS AU CARREFOUR DES AXES D'ÉCHANGES « RHIN-RHONE », « PARIS-LYON-MARSEILLE » ET « GRAND EST »

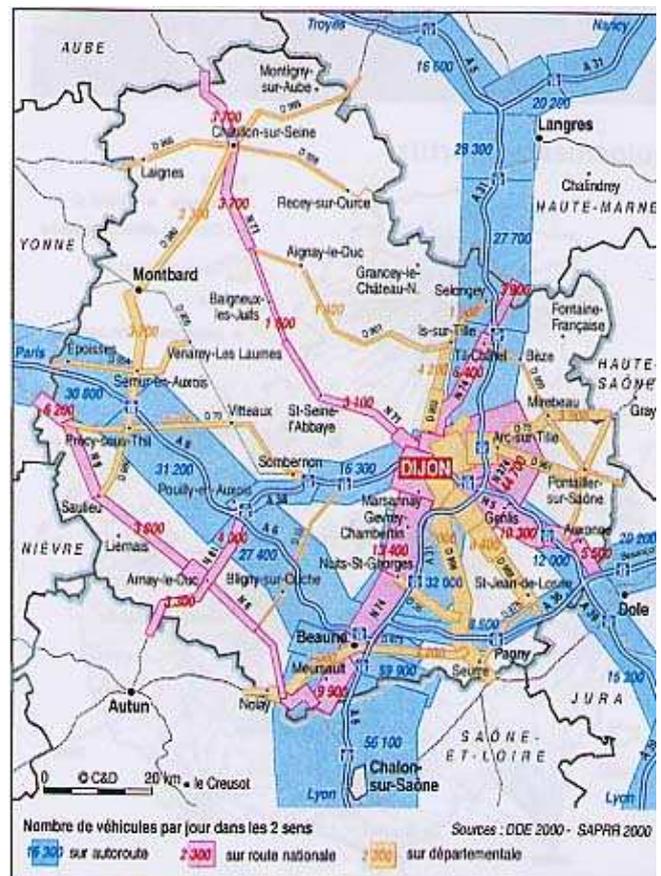
Un carrefour autoroutier de dimension internationale

Source de la Carte : « Trafics routiers en 2000 » - Atlas de la côte d'Or - 2001 -

Le Pays Beaunois bénéficie d'une situation géographique stratégique grâce à sa desserte en infrastructures de communication routières.

A l'échelle nationale, il constitue après Paris, le principal carrefour des grands courants d'échanges de niveau européen avec le raccordement à Beaune de :

- « L'autoroute du soleil » A6 reliant Paris à la Méditerranée ;
- L'A 31 « Beune-Metz » raccrochant le Pays au Nord-Est de la France et au Bénélux ;
- L'autoroute « la Comtoise » A 36 « Beaune - Mulhouse » raccordant le territoire à l'axe de développement rhénan.



Ce réseau autoroutier est doublé d'un réseau de routes nationales Nord/Sud performant mais en voie de saturation avec notamment la RN 6 et la RN 71. Il faut cependant noter un regain d'intérêt des touristes pour ces réseaux routiers. D'ailleurs des projets touristiques sont envisagés dans les années à venir : réhabilitation d'anciennes stations services vers Chagny, réhabilitation de sa Léproserie de Meursault ...).

Des perspectives de renforcement des liaisons ferroviaires

Source de la carte : « Voies ferroviaires dans le Grand Est » - Aménager la France de 2020, le Grand Est - DATAR - 2002

La branche Est de la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Rhin-Rhône raccordera Mulhouse à Dijon à l'horizon 2011 et renforcera le positionnement stratégique et la vocation logistique de la Région Bourgogne (cf. tracé en tirets sur la carte ci-contre).

Des études sont actuellement en cours pour raccorder cette ligne Rhin-Rhône à l'agglomération lyonnaise via une L.G.V. à vocation mixte fret-voyeur. Dénommée « branche Sud du LGV Rhin-Rhône », elle se raccordera à la « branche Est » entre Dole et Dijon et traversera vraisemblablement la partie Est du Pays. Le tracé étant toujours à l'étude, le tracé en pointillés de la carte ci-contre est strictement indicatif.



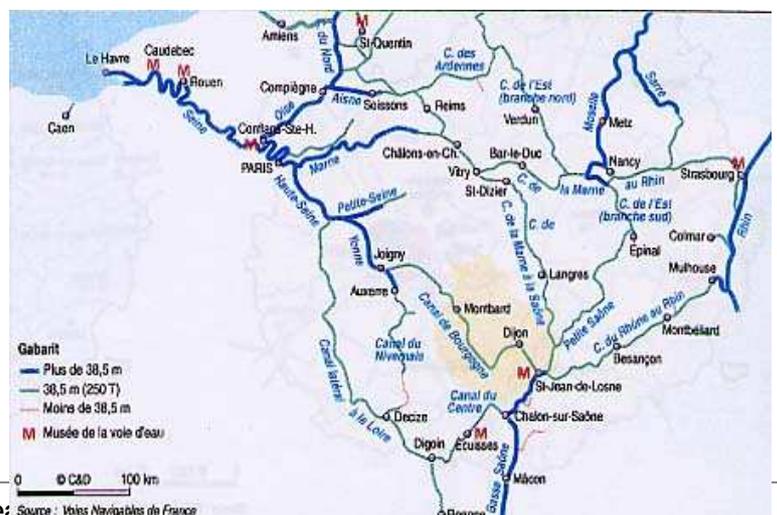
Au niveau local, le nouveau cadencement des TER (Train Express Régional) permet d'envisager une réelle modification des pratiques de déplacement de la population du Pays et une première réponse aux difficultés de la mobilité sur le Pays Beaunois. Les gares principales du Pays, Nuits Saint Georges, Beaune, Chagny, Saint Jean de Losne joueront un rôle majeur avec pour relais de proximité, les gares secondaires de Corgoloin et de Meursault. Le cadencement permettra aussi un regain d'intérêt pour la gare de Seurre.

Un Réseau fluvial dense, vecteur de tourisme et de développement économique :

Une position d'avant-port fluvial de la méditerranée avec la plate-forme multimodale de Pagny

Source de la Carte : « Les Voies Navigables » - Atlas de la côte d'Or - 2001 -

Bénéficiant à la fois d'une situation de tête septentrionale du réseau fluvial Saône-Rhône au niveau du port de Pagny et de zone charnière reliant le bassin du Rhône avec ceux de la Seine et du Nord, les collectivités locales et la CCI de Beaune viennent d'engager les premiers aménagements en vue d'ouvrir le Technoport « La porte d'Or » de Pagny.



Charte du Pays Beaunois Source : Voies Navigables de France

Cette infrastructure constitue la plate-forme réellement multimodale de la Côte-d'Or avec :

- une déviation fluviale Pagny-Seurre au gabarit européen ;
- la présence de l'échangeur autoroutier de Seurre sur l'A36 ;
- la présence de la ligne ferroviaire St-Jean-de-Losne / Ambérieu.

D'une superficie de 200 hectares, la plate-forme possédera, à terme, des équipements intermodaux complets (quai fluvial, plate-forme de triage ferroviaire, zone de 22 hectares pour accueillir le « mode-route ») permettant tous les types de transport combiné. Le Technoport ambitionne d'être le véritable « port terrestre avancé » de la Méditerranée.

L'essor du tourisme fluvial en Val de Saône :

Le Pays Beaunois est doté de trois pôles d'accueil nautiques dont deux sont situés sur le Val de Saône : le port et halte fluviale de Seurre et le port de Saint Usage - Saint-Jean-de-Losne.

Saint-Jean-de-Losne, considérée comme la capitale fluviale de la Bourgogne, jouit d'une renommée nationale et européenne : c'est un lieu emblématique de la batellerie en Europe.

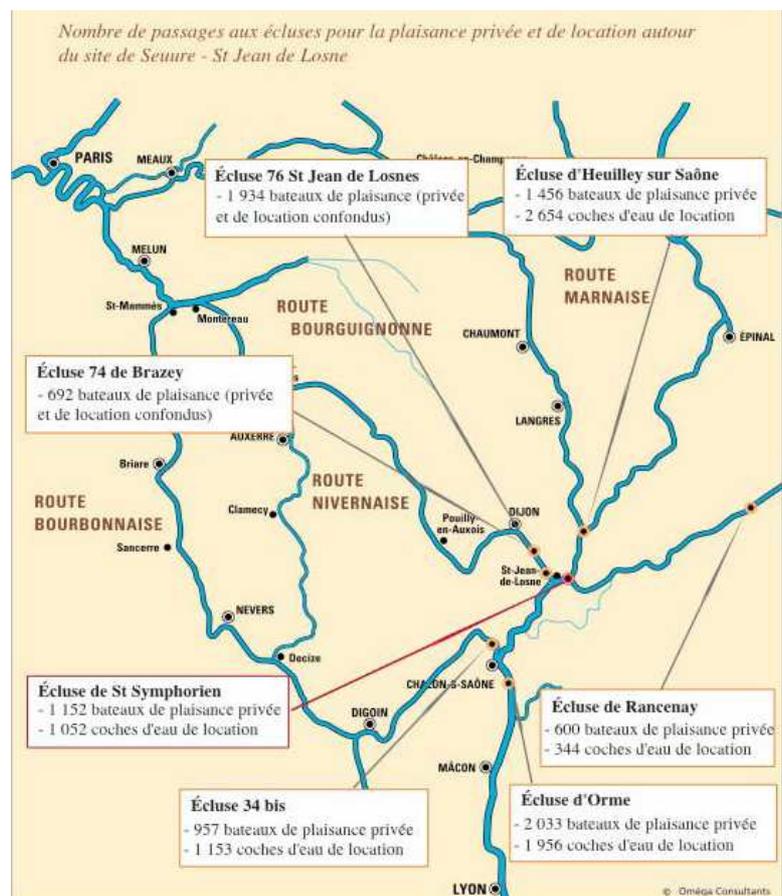
Le site garde une empreinte de ce passé (maison de la Batellerie de Saint-Jean-de-Losne) qui en fait un lieu privilégié de rencontres et d'escale pour les navigants.

Plus de 2000 passages bateau (plaisance privée) ont été recensés aux écluses à proximité immédiate. C'est un point de passage « obligé » pour le transit Europe du Nord - Méditerranée.

La rénovation de la cale historique (Quai national) a démontré l'intérêt de la clientèle pour cette escale. On a dénombré près de 2 200 nuitées sur le port en 2006 grâce à une clientèle essentiellement de passage (durée moyenne de séjour de 1,25 nuitée, soit 2 900 bateaux).

Premier port fluvial français avec 350 anneaux, le port de Saint Usage Saint Jean de Losne a une activité essentiellement tournée vers la vente, la location et la réparation des bateaux de plaisance.

La location de coches d'eau est l'activité la plus importante avec plus de 1000 passages de coches d'eau devant le site de Saint-Jean-de-Losne. Actuellement une seule entreprise possède une base de location (2000 départs par an).



Une société exploite également un bateau à passagers qui a enregistré 6 400 passagers en 2006 (7 000 en 2005) constitués à 70% par des groupes de locaux, plutôt de mai à octobre, **et** 30% d'individuels, principalement en juillet-août.

Le port accueille également 5 entreprises de construction, d'aménagement, de maintenance, d'entretien et de stockage de bateaux fluviaux. La communauté de communes Rives de Saône a d'ailleurs soutenu la création d'un atelier relais pour le développement d'une activité de réparation et d'aménagement de péniches. Un atelier de réparation a également été créé à Pouilly-sur-Saône. Un projet est en réflexion pour la mise en place de formations locales sur la batellerie.

Avec 1400 nuitées enregistrées en 2006 et une capacité totale de 60 places, le port et l'halte fluviale de Seurre a une activité en plein développement basée sur l'accueil de la plaisance.

Le taux de captage actuel dans les 2 ports est assez faible. Il existe donc un potentiel de clientèle à capter à condition de construire une offre pertinente en corrélation avec les attentes de la clientèle et de voir se maintenir la qualité des abords de la Saône, conditions nécessaires au développement touristique.

L'aménagement de haltes en amont et aval dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural Tourisme fluvial, cycliste et pédestre autour de la Saône, porté par la Communauté de communes Rives de Saône, permettra de faciliter les appontements. D'autre part, il paraît nécessaire d'organiser les structures d'accueil et de services en un même lieu à Saint Jean de Losne afin de renforcer le positionnement et l'identité de ce site.

Enfin, avec un port de plaisance et la présence de la voie verte le long du Canal du Centre, Chagny, ville d'eau, jouie également de l'attractivité touristique liée à la voie d'eau et offre des perspectives de développement intéressantes.

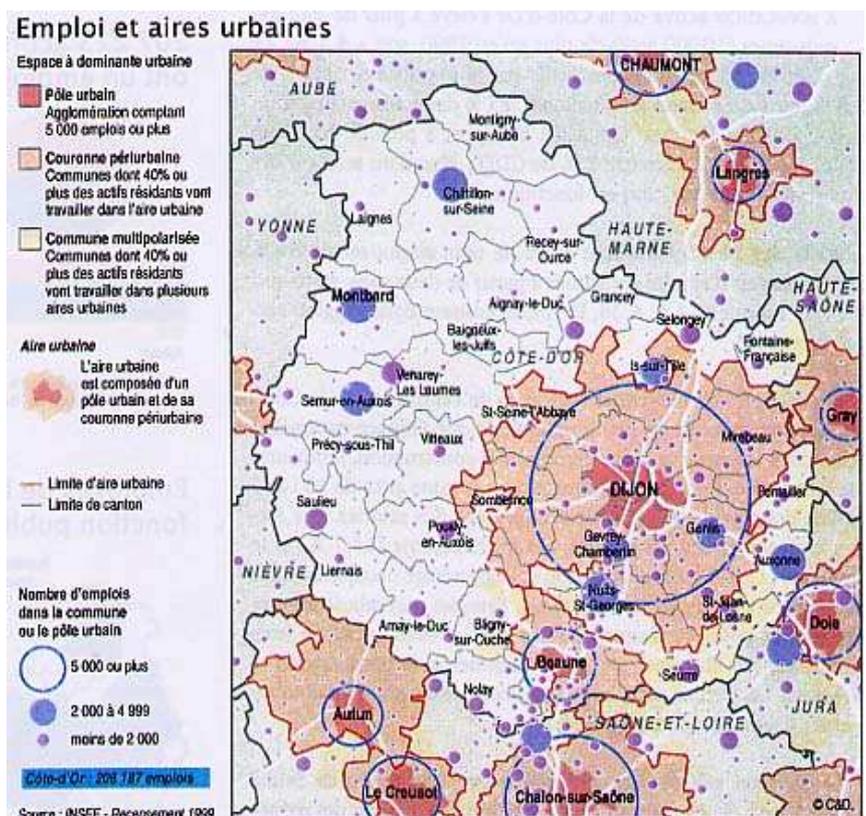
UN PAYS AU CŒUR DE L'ARMATURE URBAINE ET ECONOMIQUE REGIONALE NORD-SUD... ... ET DE NOUVEAUX ATOUTS EN EMERGENCE DANS LA DIMENSION INTERREGIONALE « VAL DE SAONE »

Un Pays inscrit dans la dorsale urbaine et économique de la Bourgogne

Source de la Carte : « Emploi et Aires urbaines en 1999 » - Atlas de la côte d'Or - 2001 -

En serré entre les deux principales agglomérations régionales de Dijon et de Chalon/Saône, le Pays Beaunois est au cœur de l'axe qui a jusqu'à présent concentré les développements urbain et économique de la région.

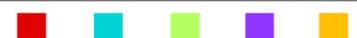
Il s'ensuit des liens et interdépendances constants de part et d'autre de cette dorsale empruntant le corridor Nord-Sud des infrastructures de transports :



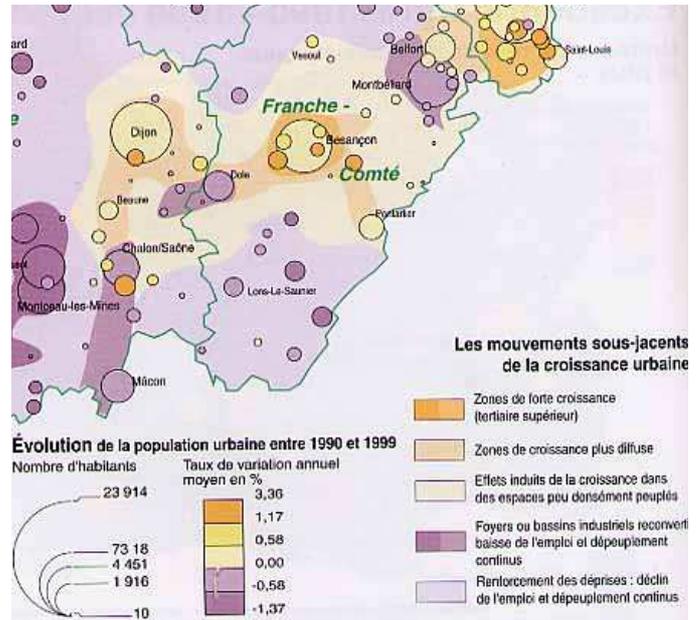
- 20% des emplois du Pays (6054 emplois en 1999) sont occupés par des non résidents. Ces derniers résident, pour les 51% en Côte d'Or et pour 44% en Saône et Loire.
- 24% des actifs du Pays Beaunois travaillent à l'extérieur du Pays, en Côte d'Or pour les deux tiers.

L'affirmation émergente de la dimension urbaine et interrégionale « Val de Saône »

Outre son positionnement « idéal » au cœur de la dorsale Nord-Sud, une mise en perspective des dernières évolutions démographiques (cf. carte ci-contre) et des emplois à l'échelle du Grand-Est français met en lumière un axe de développement émergent reliant les capitales régionales de Dijon et de Besançon sur la base géographique du « Val de Saône ».



Le Pays Beaunois, dans sa logique « Est-Ouest Val de Saône » se trouve ainsi au cœur de cette nouvelle dynamique urbaine et économique. Les potentialités de captation des nouveaux emplois qualifiés de « supérieurs » (services aux particuliers et aux entreprises, recherche, universités, médecine,...) sur la base de cet ensemble urbain interrégional permettra aux hommes et aux entreprises du Pays Beaunois d'accéder facilement à un bon niveau de services.



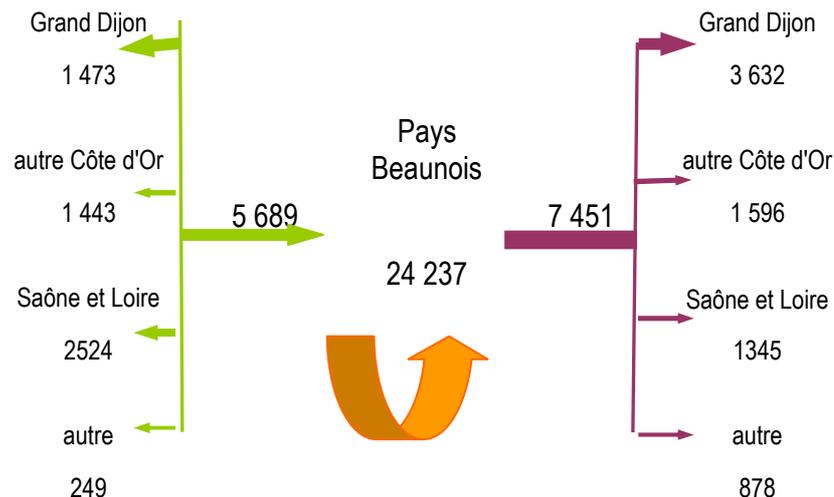
Source de la carte : « Evolution de la population urbaine entre 1990 et 1999 » - Aménager la France de 2020, le Grand Est - DATAR - 2002

L'influence spécifique de l'agglomération dijonnaise

Les relations étroites qu'entretiennent les communes du Pays avec l'agglomération dijonnaise se sont confirmées entre les deux derniers recensements de la population (1990 et 1999).

Ainsi, l'aire urbaine⁴ dijonnaise, qui capte l'essentiel des emplois du tertiaire et du tertiaire « supérieur » à l'échelle régionale, a fortement développé son influence dans la partie Est du territoire (cantons de Saint-Jean-de-Losne et Seurre) puisque désormais une proportion importante de communes de ces cantons voient leurs actifs travailler dans la principale agglomération régionale.

Les flux de déplacements domicile – travail en lien avec le pays Beaunois - source : INSEE, RGP, 1999



⁴ Aire urbaine : Ensemble des communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci.

Aujourd'hui, ce sont près de 5 300 actifs, soit plus de 17% des 32 000 actifs du Pays, qui travaillent dans le reste de la Côte-d'Or. 10% des actifs du Pays vont travailler sur le Grand Dijon. A l'inverse, 2 800 emplois, soit près de 10% des emplois totaux du Pays sont occupés par des résidents de la Côte-d'Or n'habitant pas dans le Pays Beaunois.

Dijon constitue un pôle d'attraction important : 1 289 actifs de la communauté de communes de Nuits-Saint-Georges se rendent quotidiennement dans les communes du Grand Dijon pour y travailler, de même que 1 335 actifs de la communauté de communes du Val de Saône et 810 actifs du des cantons de Beaune.

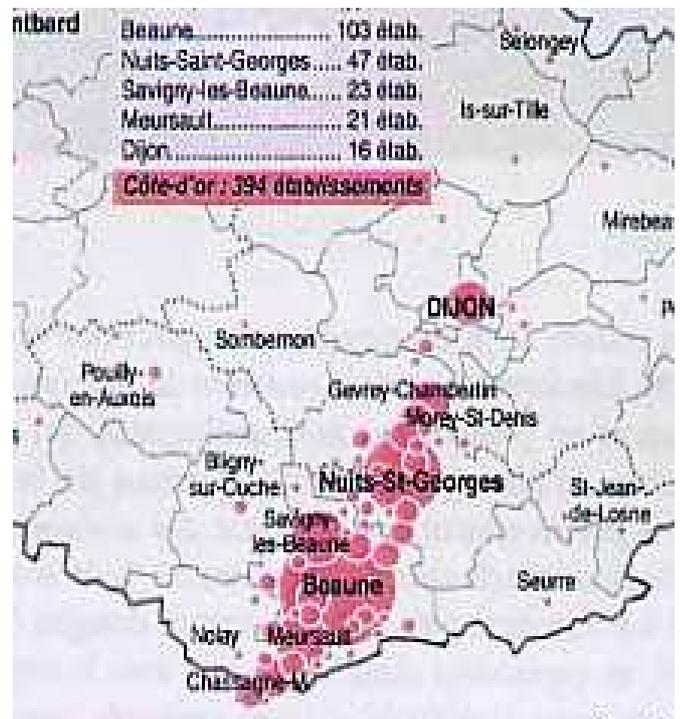
UN POSITIONNEMENT A LA FOIS PORTEUR D'OPPORTUNITES ET DE CONTRAINTES

Une vocation logistique développée dans tous les secteurs économiques

Du fait de l'avantage du positionnement territorial, de la densité et de la qualité des infrastructures de desserte du Pays Beaunois, des entreprises locales ont su tirer parti de cet atout. Au-delà des activités directes relatives aux transports, les secteurs traditionnels ont souvent développé une composante logistique de plus en plus déterminante dans leurs chiffres d'affaires. Les activités de négoce en vins en sont la parfaite illustration.

Ainsi, le Pays Beaunois comptait près de 4 000 emplois dans les secteurs du commerce de gros et des activités logistiques, soit 12,5% des emplois totaux en 1999.

Pour autant, ces activités se sont concentrées sur les secteurs de la côte, c'est à dire en bordure immédiate des infrastructures. 90% des emplois salariés de ces secteurs d'activités étaient localisés dans les cantons de Chagny, de Beaune et de Nuits-Saint-Georges en 2002.



Une concentration des développements urbains et économiques structurés selon un axe Nord-Sud

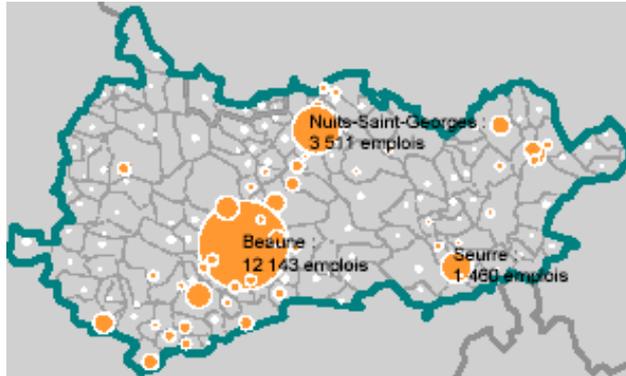
Les développements urbains et économiques du Pays Beaunois se sont historiquement réalisés selon un axe Nord/Sud le long de la Côte.

Les années 1990 ont confirmé cette tendance. Si l'emploi total sur le territoire a progressé de 4%, les communes qui ont connu une hausse significative de création nette d'emplois sont essentiellement situées sur la Côte.

L'urbanisation a par ailleurs suivi la même tendance : près de 70% des logements construits entre 1990 et 1999 se concentrent dans la ville de Beaune et les cantons de Nuits-Saint-Georges et de Beaune Sud.

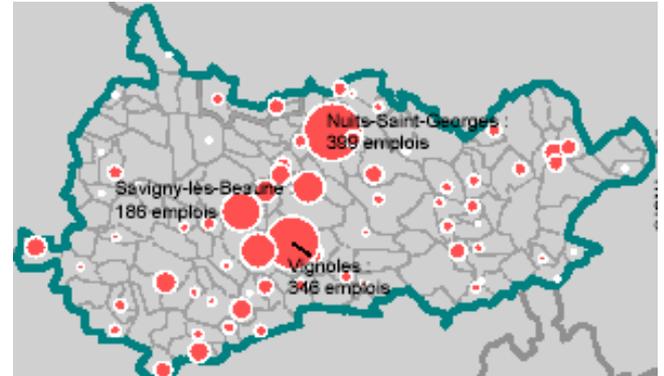
Nombre d'emplois en 1999 l'emploi

Source : Insee, RGP 1999



Solde positif d'évolution de entre 1990 et 1999

Source : Insee, RGP 1999



Des enjeux de compatibilité des usages dans les espaces fortement sollicités

Les flux importants d'échanges qui s'opèrent sur une grande partie du territoire, la concentration de l'urbanisation et des activités économiques sur la Côte font du Pays Beaunois un espace fortement « sollicité ». Sur l'ensemble de la Côte, la pression liée à l'urbanisation rend difficile le maintien du parcellaire agricole en milieu périurbain et génère des conflits d'usage. Sur le Val de Saône, le développement urbain croissant doit également être pris en compte car il risque, lui aussi, d'être source de nuisances et de conflits.

Concernant les axes routiers, la RN 74 « Mâcon-Dijon » qui longe l'ensemble de la Côte viticole est en voie de saturation. A l'Est du Pays, la RD 996 et RD 968 en direction de Dijon connaissent une très forte fréquentation, notamment par les poids-lourds. Cette fréquentation pourrait encore progresser avec le développement de la plate-forme multimodale de Pagny. La traversée des villages par ces deux RD pose tout à la fois des problèmes de sécurité mais également des nuisances sonores importantes pour les riverains.

En interne, la ville de Beaune connaît un nombre très élevé de navettes domicile-travail : 50% des 13000 emplois de la ville sont occupés par des non-résidents. Par ailleurs, les infrastructures routières entre la Côte et le Val de Saône sont faibles (RD 973 entre Seurre et Beaune uniquement, absence de liaison ferroviaire) et les services de transport collectif inexistant.

LE PARTENARIAT LOCAL, CLE D'UNE PROSPERITE ECONOMIQUE DURABLE DU PAYS

LES CARACTERISTIQUES DU TISSU ECONOMIQUE : L'IMPACT DES ACTIVITES VITIVINICOLES, TOURISTIQUES ET DE LA LOGISTIQUE

Le poids prépondérant des activités liées aux ressources primaires

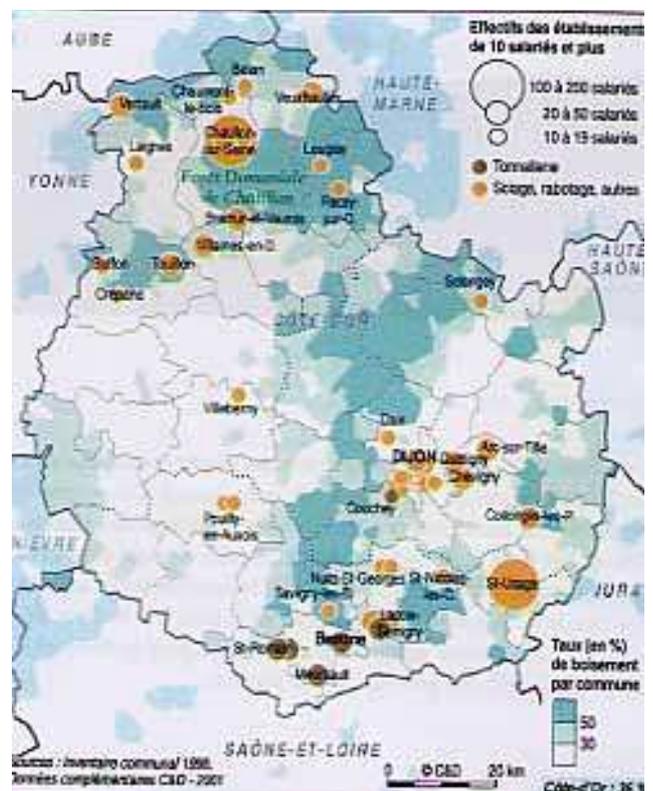
Source de la Carte : « Boisement et travail du bois » - Atlas de la côte d'Or - 2001 - .

Avec ses 3 700 emplois en 1999, le secteur primaire (agriculture, viticulture, sylviculture, pêche) représentait 11,9% des emplois totaux du Pays, soit une proportion doublement supérieure à la moyenne régionale (6,5%) et nationale (4,2%).

Cette importance s'explique par le poids local de la viticulture, activité qui reste fortement consommatrice de main d'œuvre mais également par les autres activités :

- Les productions agricoles couvrent un panel large de productions (élevages en bovins viande ou laitiers notamment les secteurs bocagers de l'Ouest du Pays, grandes cultures, légumes de plein champ dans la plaine, fruits rouges ...);
- Le secteur forestier (forêt de production de Cîteaux) en lien avec la filière vitivinicole a su développer les activités de tonnellerie et du travail du bois. Ce secteur pesait pour 800 emplois dans l'industrie de transformation du bois et de la tonnellerie en 1999, soit 2,6% des emplois du Pays pour une moyenne régionale de 1,1%.
- Ce secteur primaire a généré un nombre important d'emplois qui lui sont directement liés. Ainsi, on comptait 1 200 emplois dans les industries agro-alimentaires en 1999, soit 4% des emplois du Pays pour une moyenne régionale de 3%.
- Enfin, l'extraction de la pierre de Chassagne ou de Comblanchien génère plus de 500 emplois en 1999.

Au total, ce sont donc 20% des emplois du Pays qui sont directement liés à la valorisation des ressources primaires.



Cette forte proportion d'activités primaires est également vraie à l'échelle de la Communauté d'agglomération Beaune - Chagny - Nolay. Tant à l'échelle des quatre cantons qu'au niveau de l'aire urbaine, le tissu économique de l'Agglomération se distingue d'abord par un secteur primaire (agriculture et viticulture) important. En 1999, l'emploi agricole (agriculteurs et salariés agricoles) de l'aire urbaine de Beaune représente 6% de l'emploi total, proportion deux fois plus élevée que la moyenne des aires urbaines bourguignonnes.

Cette particularité se retrouve même au niveau du canton de Chagny avec 9% des emplois comptabilisés en agriculture en 1999.

Conséquence de l'importance du secteur primaire, les industries agroalimentaires sont proportionnellement plus importantes à Beaune et Chagny que dans l'aire urbaine de Chalon/Saône : 12% des effectifs salariés du canton de Chagny travaillent dans l'agroalimentaire en 2004, cette proportion est de 4% pour les cantons de Beaune et de Nolay tandis qu'elle ne représente que 2% dans les cantons chalonnais

Toutefois, il faut souligner, qu'à l'instar des évolutions nationales, le nombre d'actifs dans le secteur primaire est en baisse constante. Le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit de 28% entre 1979 et 2000 avec des reculs particulièrement prononcés dans les zones d'élevage mais aussi de grandes cultures : - 29% à Bligny/Ouche ; - 35% à Saint-Jean-de-Losne ; - 45% à Seurre.

D'autre part, la pyramide des âges est, elle aussi, inquiétante car un grand nombre d'agriculteurs va partir à la retraite dans les 10 ans qui viennent ce qui risque d'accentuer la tendance actuelle de baisse du nombre d'actif du secteur primaire.

Un secteur industriel diversifié mais confronté à des difficultés

L'industrie représente près de 30% des emplois du Pays en 2007 et employait plus de 7 000 salariés en 2002. Si son poids relatif s'est réduit du fait notamment de la croissance comparée des emplois dans le secteur tertiaire, il demeure essentiel dans l'économie locale.

Outre, les industries agro-alimentaires, du bois et de la pierre précédemment citées, d'autres industries tel que le secteur de l'imprimerie-papeterie, sont également fortement liées aux évolutions des activités primaires (étiquettes et emballages de bouteilles,...).

Sur le canton de Chagny le tissu industriel important est concentré sur les activités de travail des métaux et des plastiques, les industries de transformation du bois ou encore l'agroalimentaire totalisant en 1999 plus du quart des emplois du canton. Les conséquences des difficultés d'un des principaux employeurs du canton (FINI METAL) sont à relativiser compte tenu du développement d'autres entreprises d'envergure (TERREAL).

De manière globale, on constate en 2007 que le nombre de salariés travaillant dans l'industrie a plus fortement diminué (-3,9 %) sur le Pays qu'en moyenne dans le département (- 0,4 %). Ainsi, l'industrie agro-alimentaire, qui occupe près d'un quart des salariés de l'industrie du Pays et qui connaissait des gains d'emplois entre 1990 et 1999, a perdu 10 % de ses effectifs.

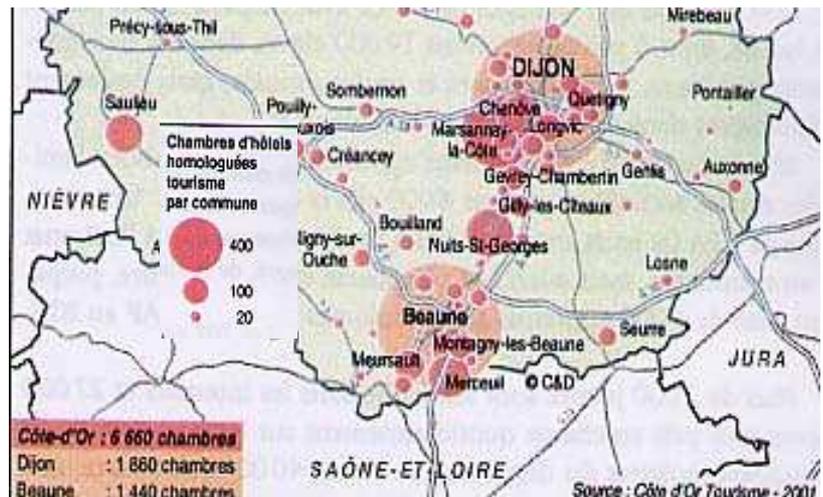
Le reste de l'industrie locale du Pays, notamment les secteurs « mécanique », « électricité » ou « électronique » est aujourd'hui fragilisé dans un contexte de concurrence mondialisée accrue, de **concentration des sites industriels** et de **menaces de délocalisation**. Ainsi, deux ans après la fermeture du site de Seurre, les établissements TPC de fabrication d'appareillages électriques annonçaient, en fin d'année 2003, la fermeture du site de Beaune supprimant près de 230 emplois. Par ailleurs, d'autres entreprises du Pays - mais aussi dans les territoires voisins - connaissent aujourd'hui des menaces de fermeture et de licenciement.

Dans ce contexte, les cantons de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne en articulation avec le Pays voisin « Plaine de Saône Vingeanne » ont adhéré au dispositif COPIEVAL, dispositif partenarial pour une anticipation des mutations économiques. Après un premier contrat ambitieux mais aux résultats plus nuancés dans lequel le Pays Beaunois c'était fortement impliqué en obtenant avec le Pays Plaine de Saône Vingeanne un accompagnement du Fond Social Européen, le second contrat souhaite permettre le retour des industries et des emplois sur le secteur du Val de Saône.

Un secteur tertiaire privé important en lien avec les activités du secteur « commerce-logistique » et le tourisme

Source de la Carte : « Hôtellerie » - Atlas de la côte d'Or - 2001 - .

Pris dans sa globalité, le poids du secteur tertiaire à l'échelle du Pays est sensiblement comparable à la moyenne régionale avec respectivement 62% et 66% en 1999.



Néanmoins, le Pays se distingue clairement par le poids spécifique que représentent les services privés. Ainsi, le commerce emploie 5 800 actifs en 1999, soit 18,7% du total des emplois du Pays (13% en région). Le seul secteur du négoce représente près de la moitié de ces emplois (2 800 emplois soit 9% des emplois du Pays contre 3,8% en région).

Le **commerce de gros** et notamment les activités de négoce de vins concentrent 20% des effectifs salariés des entreprises recensées par la CCI dans les cantons de Beaune et de Nolay. Force est de constater que ce secteur d'activités se retrouve **par ailleurs** dans les mêmes proportions sur **Chagny**.

Enfin, le secteur du tourisme apparaît naturellement tout aussi essentiel à l'économie locale. Outre les 1 700 emplois (5% du total des emplois du Pays) générés directement dans le secteur de l'hôtellerie - restauration, la dynamique touristique essentiellement concentrée sur la côte participe largement à la vitalité des activités commerciales du territoire. Le pôle Beaunois constitue ainsi le second parc hôtelier et de restauration de Bourgogne derrière Dijon.

UN ENJEU TRANSVERSAL DE VALORISATION ET DE TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET PATRIMOINE ECONOMIQUES LOCAUX

Des savoir-faire économiques spécifiques à mieux valoriser et diffuser

Si l'économie locale présente une vitalité d'ensemble, certains secteurs économiques ne semblent pas avoir encore exprimés l'étendue de leurs potentialités de développement, dans la mesure où des actions collectives permettraient a priori la création de richesses supplémentaires au Pays.

Cela suppose néanmoins un renforcement des partenariats locaux au sein de filières locales de production ou selon des logiques intersectorielles. En l'occurrence, la « dimension Pays » apparaît, ici, particulièrement pertinente du fait, notamment, des nouvelles synergies qu'il reste à imaginer selon la logique « Est-Ouest Val de Saône » :

- Dans le secteur agricole, des nouvelles pistes de valorisations semblent pouvoir être développées en lien avec la forte fréquentation touristique du territoire et les importants bassins de population qui jouxtent le Pays : diversification sur des produits de qualité, transformation à la ferme et vente directe, développement de relations partenariales avec le secteur de la restauration... ;
- Dans le secteur sylvicole, le développement d'une filière « bois-énergie » permettrait une valorisation économique de la forêt des Hautes-Côtes et de Côteaux ;
- Dans les secteurs « commerce-logistique », de nouvelles complémentarités seront à imaginer entre la Côte et le Val de Saône en lien avec le développement de la plate-forme multimodale de Pagny ;
- Dans le secteur du fluvial, la mise en place d'un pôle de formations permettrait d'accroître le développement de la filière et l'économie sur le territoire du Val de Saône, de conquérir une nouvelle population et de valoriser ce savoir-faire parfois méconnu localement mais reconnu au niveau européen ;
- Dans le secteur touristique, le « pôle d'excellence touristique Beaunois » pourrait être étendu au profit des autres territoires du Pays.
- etc.....

Les difficultés de recrutement et de gestion des ressources humaines dans l'entreprise

En raison notamment de l'importance des secteurs viticole, agricole, industriel et de « l'hôtellerie-restauration », le marché local de l'emploi présente la forte caractéristique de fonctionner selon des rythmes et horaires décalés, et une saisonnalité plus ou moins marquée.

Ces secteurs « traditionnels » de l'économie locale mais également d'autres activités en développement telle que la logistique sont aujourd'hui confrontés à des difficultés de recrutement et de renouvellement à terme de leurs ressources humaines.



▪ Dans le secteur primaire, la viticulture, les cultures maraîchères et des fruits-rouges restent fortement employeuses de main-d'œuvre mais sont confrontées à un manque accru de personnel et à un problème de fidélisation. Jusqu'à présent, seuls les secteurs de l'élevage et des grandes cultures se sont collectivement organisés avec la mise en place de services de remplacement ou d'emplois partagés au travers notamment de groupements d'employeurs. Compte-tenu de la saisonnalité de certaines de ces activités primaires et des difficultés globales de recrutement du secteur, une réflexion est actuellement menée sur les possibilités de création d'emplois partagés entre les filières agricoles, ou avec d'autres secteurs d'activités.

▪ Dans le secteur de l'artisanat, les difficultés de recrutement des apprentis mais également de gestion des cycles d'apprentissage au sein des petites et moyennes entreprises sont patentées.

▪ Dans le domaine des activités tertiaires, la plupart des entreprises sont ou seront confrontées à des difficultés de recrutement :

- Dans le secteur « sanitaire et social », des manques d'infirmières et d'aides ménagères sont repérés ;
- Les entreprises de l'hôtellerie-restauration (souvent haut de gamme) trouvent difficilement du personnel qualifié en raison notamment des exigences accrues en termes de compétences (nécessité de parler une langue étrangère...). Le projet d'implantation d'une école hôtelière à Chagny pourra peut-être permettre de palier à une partie de ce déficit.
- La volonté de développement d'un grand pôle logistique devra être couplée avec une stratégie de qualification des actifs locaux de manière à satisfaire les besoins des entreprises désireuses de s'implanter au Pays.

Alors que les taux de chômage sur l'Est et l'Ouest du territoire restent importants, tout particulièrement chez les jeunes et les femmes⁵, il apparaît opportun de renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois à l'échelle du Pays.

A l'instar des expériences développées par la Mission Locale pour l'Emploi où un travail de fond a déjà été engagé en ce sens (rencontres régulières avec les Clubs de chefs d'entreprises et différentes fédérations professionnelles), il conviendra de poursuivre et de renforcer :

- les actions de formation qualifiantes des publics,
- les initiatives de revalorisation de certains métiers (à l'instar des « samedis de l'industrie » initiés par la CCI),
- les dispositifs d'aide aux mobilités tant physique que psychologique des publics avec une attention toute particulière de la partie Est du territoire.

Les difficultés de transmission et de création d'entreprises

Particulièrement prégnants dans les secteurs du commerce en milieu rural, de l'artisanat et de l'agriculture, le territoire est confronté à des difficultés de transmission de ses outils économiques.

Ainsi, de nombreux commerces alimentaires ne trouvent pas de repreneurs en raison des mises aux normes importantes que nécessiteraient ces entreprises avant toute reprise.

Dans l'artisanat, l'insuffisante anticipation des chefs d'entreprises à la transmission de leur outil apparaît être un réel frein au dynamisme de ce secteur. Enfin, dans les secteurs agricole et viticole, la création ou la reprise d'entreprises reste problématique en raison des volumes de capitaux qu'il est nécessaire de mobiliser.

⁵ Cf. Analyses détaillées des données relatives au chômage traitées dans le chapitre suivant traitant de « Un bassin de vie à affirmer, gage d'une attractivité résidentielle renouvelée »

La complémentarité touristique de la Côte avec le reste du territoire

Le Pays Beaunois possède avec l'ensemble des communes viticoles de la Côte et le patrimoine de la ville de Beaune de produits d'appels touristiques de renommée internationale.

Sans posséder une richesse d'une densité identique, le reste du territoire dispose avec les Hautes-Côtes, le Val de Saône, la vallée de l'Ouche, le canal de Bourgogne ou la forêt et l'abbaye de Cîteaux, de richesses naturelles ou patrimoniales et de produits touristiques intéressants.

Les demandes des clientèles nationales ou internationales présentes sur la Côte se diversifient et il apparaît indispensable aux professionnels beaunois de « sédentariser » davantage cette clientèle de passage en leur proposant des produits nouveaux. D'autre part, il existe des bassins de populations importants aux portes du Pays (agglomérations dijonnaise et chalonnaise notamment) en quête d'espaces de loisirs et de détente.

Au regard de ces deux tendances, il apparaît indispensable de réfléchir au développement de nouvelles complémentarités et synergies des produits et acteurs de ces différents espaces.

Le développement du tourisme itinérant pourrait permettre de diffuser la clientèle touristique sur l'ensemble du Pays. Pour ce faire, le territoire doit travailler sur :

- le développement et la mutualisation des chemins de randonnées,
- le développement du tourisme fluvial en créant une station tourisme fluviale et des pontons d'amarrage,
- le développement du cyclotourisme : après avoir réalisé la première dorsale Nolay – Santenay – Beaune à vélo, il paraît indispensable de créer des boucles locales pour relier la voie bleue et la voie verte du Canal de Bourgogne, et de finaliser le tronçon Beaune-Dijon.

Le développement du tourisme de pleine nature et patrimonial permettrait également de créer une offre touristique complémentaire par la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et environnemental.

A titre d'exemple, on peut citer depuis plusieurs années, la pratique sportive du canoë-kayak en club qui s'est développée sur le Val de Saône. Aujourd'hui, outre cette activité sportive classique de club, des circuits de découverte des espaces naturels sensibles et remarquables dans le cadre de parcours labellisés « ecopagayeurs » sont ouverts à tous publics. D'autres projets sont en réflexion pour développer les activités autour de l'eau et notamment la création d'un stade d'eau vive et d'un centre d'hébergement pour développer la pratique touristique et de loisirs sur le Val de Saône.

De même, une réflexion sur le développement des activités de loisirs et touristiques des plans d'eau au bord de l'autoroute est en cours et devrait faire émerger plusieurs projets d'aménagement. Ainsi, sur le site Saule Guillaume de Nuits Saint Georges, un pôle moteur est pressenti, une activité de loisir voile devrait être confortée sur Montagny-les-Beaune et un produit nature-pêche est à l'étude sur les communes de Tailly et Merceuil.

Les Offices de Tourisme de Beaune et de Nuits Saint Georges ont pu développer la commercialisation de multiples produits touristiques complets et « clés en main » avec par exemple le « Passeport Beaune à la carte » mais on constate encore qu'un travail sur la formalisation de produits touristiques sur l'ensemble du Pays et de commercialisation doit être entrepris. Il semble indispensable de soutenir la professionnalisation des acteurs privés ou publics (offices de tourisme) et de garantir la qualité des produits qu'ils proposent.

La nécessité d'un parti d'aménagement économique

Compte-tenu...:

- D'une part, des contraintes de protection et des limites physiques quant à l'implantation de nouvelles entreprises sur la Côte,
- D'autre part, des disponibilités foncières et des potentialités de développement logistique attendues sur la partie Est du territoire (2 000 emplois sont prévus à terme sur la Plate-forme logistique de Pagny),
- Et enfin, de la nécessité de soutenir l'activité économique de la partie Ouest du territoire ;

...l'échelle territoriale et partenariale de Pays apparaît opportune pour mener une réflexion stratégique de redéploiement spatial des futures activités économiques par l'adoption d'un « Parti d'aménagement économique du territoire ».

UN « BASSIN DE VIE » A AFFIRMER, GAGE D'UNE ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE RENOUVELEE

UNE OCCUPATION ET DES SOCIOLOGIES DE POPULATIONS CONTRASTEES DU PAYS

Des sentiments multiples d'appartenance culturelle et territoriale

La variété des caractéristiques paysagères, économiques, sociologiques ou culturelles est une réalité du territoire du Pays Beaunois. En conséquence, les sentiments d'appartenance à une même communauté d'intérêts de Pays n'est pas une évidence.

Aussi, la volonté d'affirmer cette nouvelle dimension de proximité en terme de « bassin de vie » ne doit pas être antinomique avec l'existence d'autres sentiments d'appartenance, basés notamment sur les réalités de géographie naturelle (Côte de Nuits, Côte de Beaune, bassin de vie de Chagny, Val de Saône, Auxois-Morvan,...).

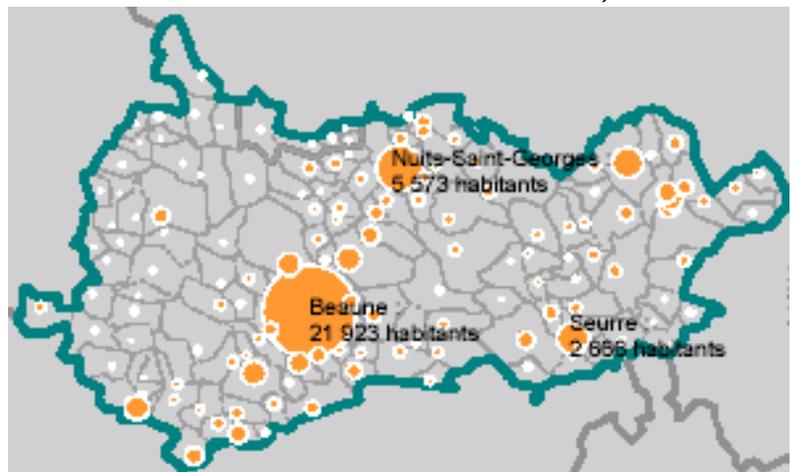
Des densités de population contrastées entre les Côtes et le reste du territoire

Population communale

Source : Insee, RGP 1999

Le Pays compte une densité de population de 61 hab./km². Toutefois, cette moyenne cache des disparités importantes.

La population demeure essentiellement concentrée dans le chapelet des communes situées sur l'ensemble de la Côte en raison de la présence des emplois directs et indirects liés à l'activité vitivinicole et la présence des trois principaux pôles d'emplois et de services du Pays que sont Chagny, Beaune et Nuits-Saint-Georges.



A l'Ouest du territoire, la densité de population est faible avec un taux moyen cumulé de 23 hab./km² dans les cantons de Bligny/Ouche et Nolay.

La partie Est du territoire présente un tissu d'urbanisation un peu plus dense avec le chapelet des communes situées le long de la Saône (Seurre, Saint-Jean-de-Losne).

Un contraste des parcs de logements entre la Côte et les autres secteurs

Une concentration du logement locatif dans les pôles urbains de la Côte

Part des logements HLM dans les résidences principales - Source : Insee, RGP 1999

Le parc de logements locatif se concentre essentiellement dans les deux principales agglomérations du Pays : la ville de Beaune représente à elle seule 52% du parc locatif total et celle de Nuits-Saint-Georges 10%. A l'échelle de l'agglomération Beaune et Chagny concentre du parc locatif de leur territoire.



Concernant spécifiquement le parc social qui représente 12% du parc total du Pays, la ville de Beaune assure l'essentiel de l'effort de construction de ce type de logements. Avec 2396 logements en 1999, Beaune possède le plus grand parc de logements sociaux du Pays devant Chagny (610 logements) et Nuits Saint Georges.

Des proportions élevées de résidences secondaires sur la partie Ouest et le Val de Saône

Part des résidences secondaires dans le parc de logement - Source : Insee, RGP 1999

Un peu plus de 7% des logements du territoire sont des résidences secondaires. Ici encore, on peut observer une réelle dichotomie Est/Ouest à l'échelle du Pays.

Les cantons de Nolay et Bligny/Ouche, qui représentent seulement 15% du parc total de logements du Pays, concentrent par contre 37% du parc de résidences secondaires. Il s'agit souvent d'une population aisée d'origine régionale mais également étrangère qui rénove du patrimoine ancien.



Sur la partie Est, le canton de Seurre et spécifiquement les communes situées le long de la Saône comptent également une proportion importante de ce type de logements. Il s'agit majoritairement d'une population urbaine dijonnaise, souvent âgée, possédant historiquement une résidence dans le Val de Saône, et ayant un comportement de double-résidence pendant la période estivale.

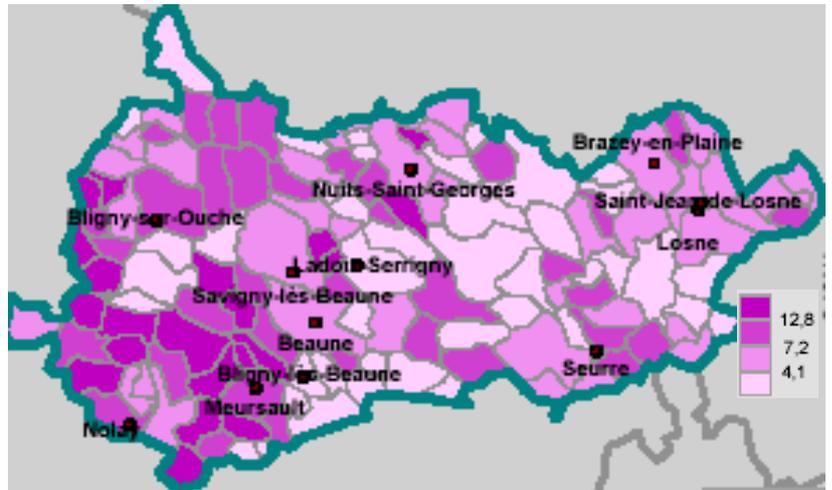
Des taux de vacances globalement faibles mais des exceptions dans les parcs anciens et ruraux

Part des logements vacants dans le parc de logements

Source : Insee, RGP 1999

La proportion des logements vacants à l'échelle du Pays est conforme à la moyenne départementale et régionale.

Toutefois, les taux de vacance apparaissent importants dans la plupart des communes du canton de Nolay et certaines communes de Beaune-Nord et Bligny/Ouche.



Ces taux élevés traduisent, soit l'érosion démographique de ces cantons, soit l'inadaptation du parc aux demandes actuelles (confort insuffisant, taille élevé), soit une volonté des propriétaires de garder ce parc inoccupé pour répondre à des besoins personnels ponctuels (logement de vendangeurs, utilisation des caves...).

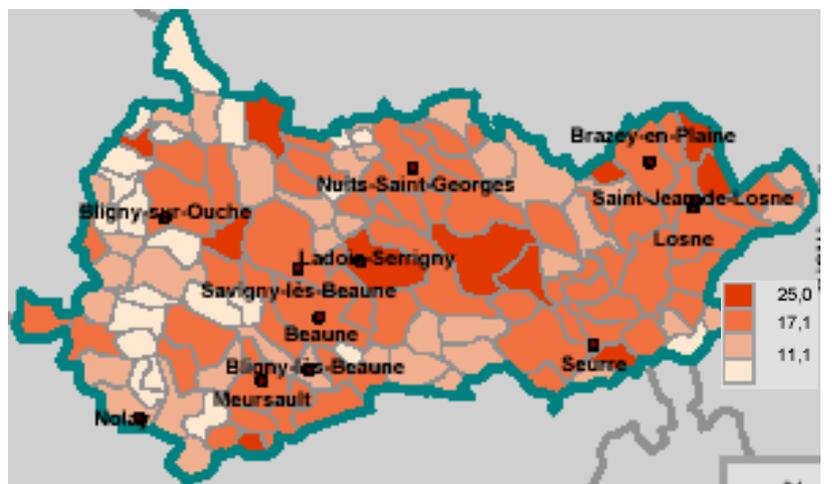
Plusieurs opérations de reconquête du bâti vacant ont été réalisées depuis une dizaine d'années mais ce sont soldées par des bilans mitigés : OPAH⁶ dans le canton de Seurre, opération de reconquête du bâti à Beaune, actions ponctuelles dans le cadre du programme régional « Cœur de village ». Cette politique « Cœur de Village » a cependant permis à un certain nombre de villages du Pays de remettre des logements en états pour développer une offre locative rurale.

Une forte proportion d'ouvriers et d'employés sur la côte et la plaine

Part des ouvriers dans la population de + 15 ans

Source : Insee, RGP 1999

Par sa Côte viticole fortement employeuse de main-d'œuvre et sa partie Est de tradition industrielle, le Pays Beaunois reste marqué par le poids important des « Catégories socioprofessionnelles ouvriers/employés » qui représentent 34,4 % de la population de + 15 ans contre 31,9 % en Région.



⁶ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Cet élément est à prendre en considération dans un contexte de rareté et de cherté de l'offre locale foncière et immobilière. La capacité d'offrir des conditions satisfaisantes d'implantation, notamment de ces populations dans la perspective des développements logistiques attendus, supposera une approche plus intégrée des politiques locales à l'échelle du Pays.

Par contre, la catégorie « agriculteurs », avec 2,8% de la population de + 15 ans, ne pèse pas beaucoup plus que dans l'ensemble de la région.

Enfin, il faut noter le poids important tant en termes relatif qu'en valeur absolue des « commerçants-artisans » en raison des pôles commerciaux de Beaune et de Nuits-Saint-Georges qui bénéficient d'une population au pouvoir d'achat moyen supérieur par rapport aux moyennes régionales.

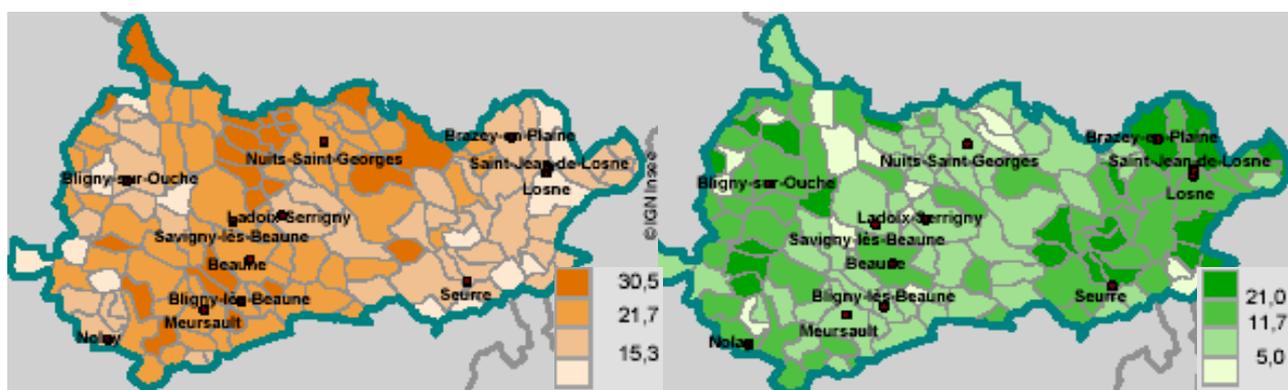
Des niveaux de qualification faibles et des taux de chômage importants sur la partie Est du territoire

Part des diplômes supérieurs ou égaux au Baccalauréat

Source : Insee, RGP 1999

Taux de chômage féminin

Source : Insee, RGP 1999



Le Pays comptait en 1999 un taux de chômage de 9,9%, soit un taux un peu plus faible que dans l'ensemble de la Côte d'Or (10,7%). En juin 2006, ce taux a été ramené à 7,1% de la population active, ce qui reste inférieur à la moyenne départementale (7,5%).

Dans les cantons de la Côte, le chômage est faible puisqu'il se situe entre 6% et 7% dans les cantons Beaunois et de Nuits-Saint-Georges.

A l'inverse, la proportion de chômeurs atteint 13% de la population active dans le canton de Seurre et 15% dans celui de Saint-Jean-de-Losne. Le faible nombre d'emplois et les niveaux moyens de qualification en retrait par rapport au reste du territoire expliquent principalement cette dichotomie importante.

Du fait de la faible densité des communes de l'ouest du territoire et du poids démographique de la commune de Beaune, ce sont des cantons de Beaune et de la communauté de communes Rives de Saône qui regroupent le plus grand nombre de demandeurs d'emploi. Ainsi près d'un demandeur d'emploi du pays sur deux réside dans les cantons de Beaune.

La répartition géographique des demandeurs d'emploi est relativement stable. Seuls les cantons de Nuits-Saint-Georges et de Saint-Jean-de-Losne / Seurre connaissent une petite évolution entre 1999 et 2006 : le premier voyant sa part de demandeurs d'emploi diminuer au profit du second.

Les données de la DRTEFP permettent aussi de mieux connaître le profil de la population de demandeurs d'emplois :

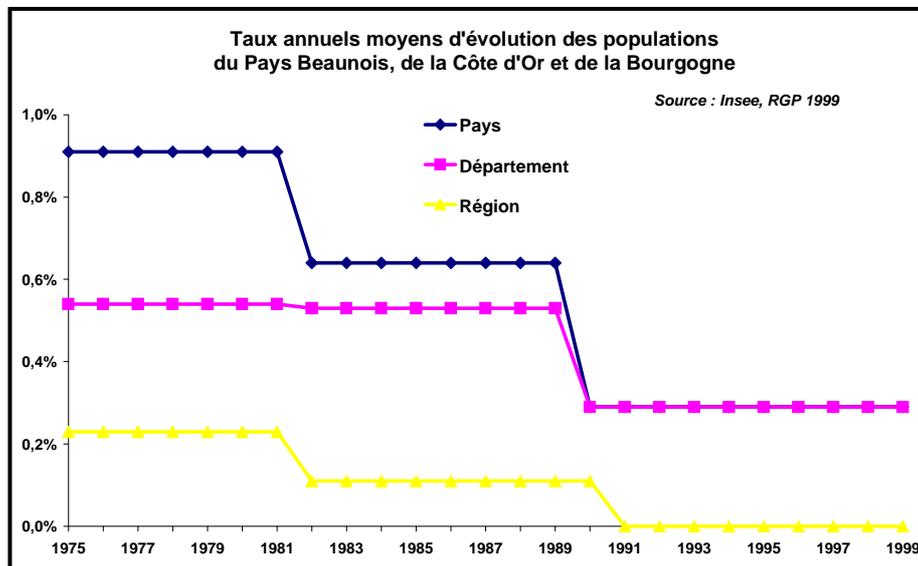
- La moitié des demandeurs d'emplois au 31 mars 2006 est constitué de femmes : les femmes apparaissent particulièrement touchées avec, dans certaines communes, des taux de chômage dépassant les 20%.
- Près de 20% des demandeurs d'emplois sont âgés de moins de 25 ans,
- Plus d'un tiers d'entre eux sont des demandeurs d'emplois de longue durée.

DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES QUI S'ATTENUENT

Un Pays qui reste jeune mais une croissance démographique qui s'essouffle

Le Pays compte, à la date du Recensement Général de la Population (R.G.P.) de 1999, 77 236 habitants. Le Pays Beaunois reste globalement un territoire « jeune », la Côte se singularisant particulièrement. Les moins de 20 ans représentent 25,1% de la population totale du Pays contre 24,2% en Côte d'Or et 23,3% en Région.

Pour autant, si la population globale continue à croître, le rythme de cette croissance s'est régulièrement et considérablement atténué depuis 20 ans.



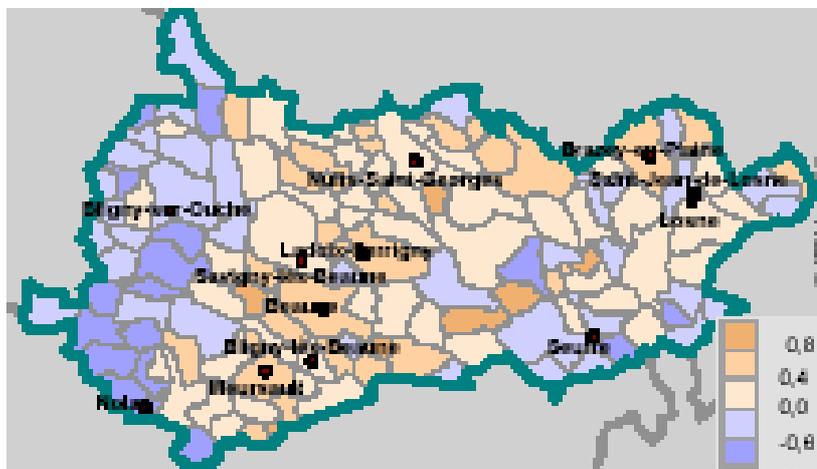
Source : Atlas de la Côte d'Or

Alors que ce taux entre 1975 et 1982 (+0,91%/an) était respectivement, deux fois supérieur à celui de la Côte d'Or et trois fois supérieur à celui de la Bourgogne, ce taux (+0,29%/an) est désormais identique à celui du département.

Les dynamiques naturelles concentrées sur la Côte

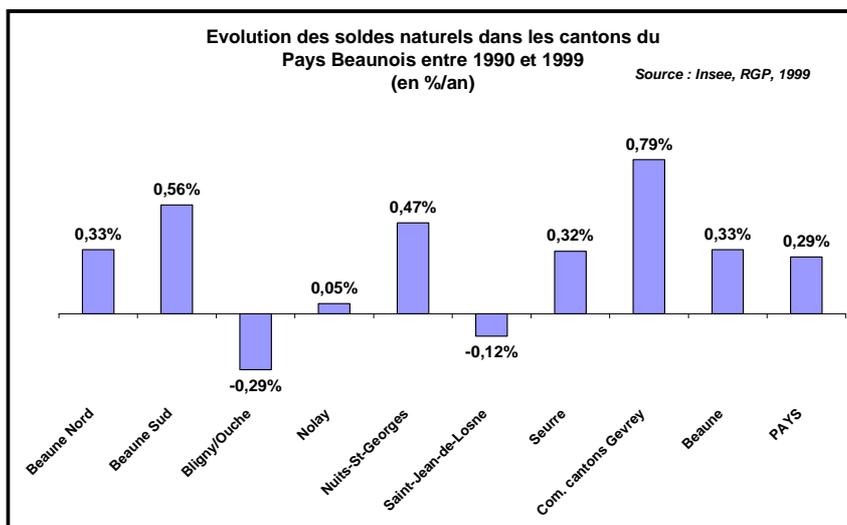
Soldes naturels 1990-1999

Sources, Insee, RGP 1999



A l'échelle du territoire, les cantons de la Côte apparaissent les zones dynamiques de renouvellement naturel des populations en raison, d'une part, de la faible proportion de personnes âgées et, d'autre part, du nombre important d'actifs en âge de fonder leur propre ménage.

Alors que le Pays compte en moyenne 2,9 jeunes de moins de 20 ans pour une personne âgée de plus de 75 ans, ce rapport est de 5,1 dans le canton de Beaune-Sud et de 3,5 dans celui de Nuits-Saint-Georges.

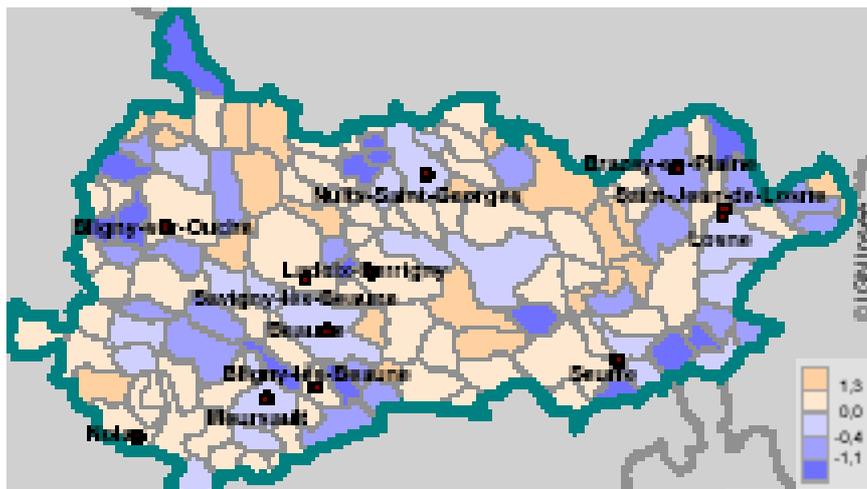


Les principales dynamiques migratoires en dehors de la Côte

Au cours des années 1970 et 1980, le Pays Beaunois était un territoire fortement attractif (solde migratoire de + 0,67% entre 1975 et 1982 et + 0,32% entre 1982 et 1990).

Soldes migratoires 1990 - 1999

Source : Insee, RGP 1999

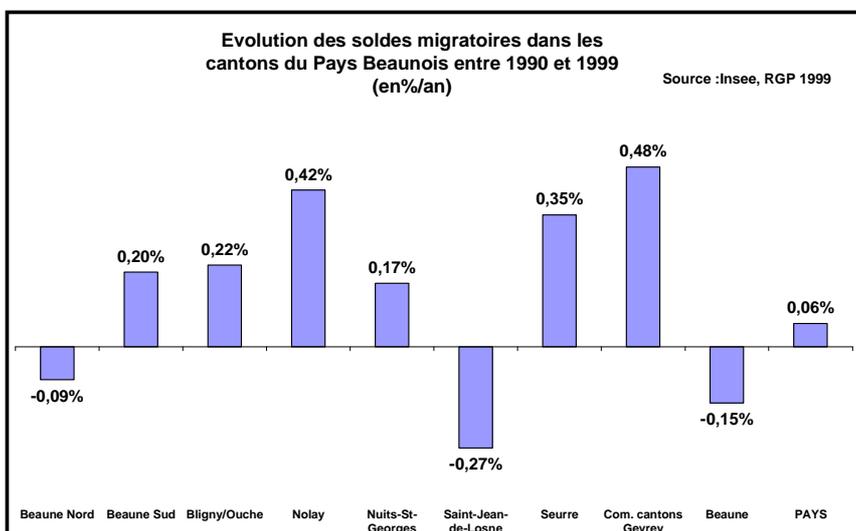


Désormais, le solde entre les partants et nouveaux arrivants est quasiment nul (+0,06%).

Limitée par la faible disponibilité foncière et le coût de ce foncier, l'urbanisation de la Côte est désormais limitée et se déverse peu à peu sur le reste du territoire.

Dans la partie Ouest, les cantons de Bligny/Ouche et de Noyais attirent de nouveaux arrivants.

A l'Est, les communes situées à proximité de l'axe routier RD 996 voient l'arrivée de résidents travaillant souvent dans l'agglomération dijonnaise.



UNE BONNE ARMATURE COMMERCIALE ET DE SERVICES MAIS SOUMIS A DE FORTES CONCURRENCES PERIPHERIQUES

Le pôle principal de Beaune

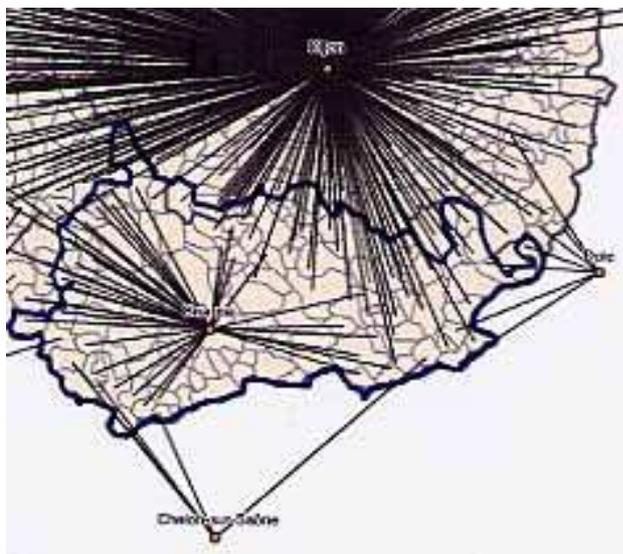
Ville la plus fréquentée

Source : Inventaire communal 1998

A l'échelle du territoire, la ville de Beaune exerce une fonction de pôle principal. Toutefois, cette polarité s'exerce principalement sur l'ensemble de la Côte et vers la partie Ouest du Pays.

Il faut néanmoins souligner l'évasion commerciale importante vers Dijon et Chalon-sur-Saône concernant les commerces spécialisés tels que l'équipement de la maison et de la personne et l'ensemble des produits culturels et de loisirs.

Sur l'ensemble du Val de Saône, l'évasion commerciale vers l'agglomération dijonnaise mais également vers Dole est forte.



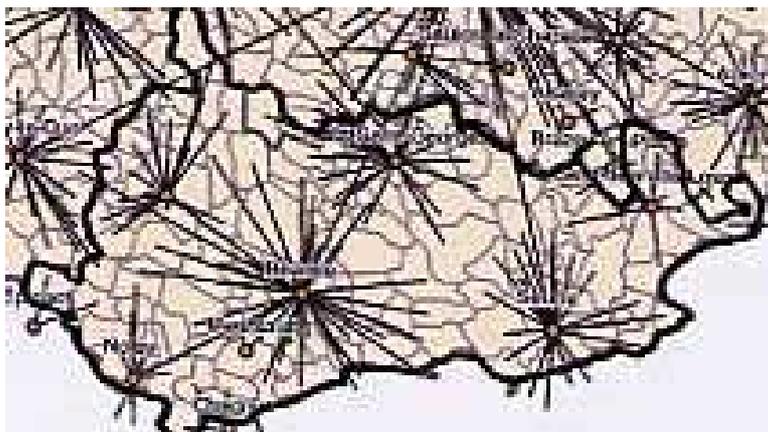
Les pôles intermédiaires de Chagny, Nuits-Saint-Georges et Seurre, les pôles de proximité de Bligny-sur-Ouche, Saint-Jean-de-Losne et Nolay

Commune la plus fréquentée

Source : Inventaire communal 1998

Concernant le commerce de proximité, Chagny, Nuits-Saint-Georges et Seurre exercent une réelle attractivité à l'échelle de leur canton.

Enfin, Nolay, Saint-Jean-de-Losne et Bligny/Ouche rayonnent dans un périmètre plus restreint.



UN NIVEAU GLOBAL PERFORMANT DE SERVICES A LA POPULATION MAIS DES SYNERGIES A DEVELOPPER A L'ECHELLE DU PAYS

Des services à la petite enfance à améliorer

Le territoire apparaît relativement bien couvert en système de garde collective en direction de la petite enfance et de nouveaux projets sont à l'étude dans plusieurs cantons et communes.

La qualité du service est jugée satisfaisante par les usagers, la ville de Beaune disposant par exemple, de services très performants. Pour autant, de nouvelles attentes parentales s'expriment par rapport aux nouveaux rythmes de vie et de travail qui nécessiteraient des amplitudes horaires et journalières plus larges. Des structures d'accueil en secteur rural paraissent nécessaires au regard de l'évolution démographique et de l'urbanisation de certain secteur du territoire.

Concernant la garde individuelle, il est constaté un réel déficit quantitatif à l'échelle du territoire, et il semble en conséquence nécessaire de travailler à la revalorisation et la formation de ce métier.

Par ailleurs, l'absence de structuration de cette profession demeure préjudiciable à la performance du service et à la création de nouvelles vocations : nécessité ressentie d'échanger, de partager des expériences et de se former, possibilité de se fédérer pour dégager du temps libre en cas de besoins... des solutions doivent être trouvées et elles passent notamment par la mise en place de Relais Assistantes Maternelles sur l'ensemble du Pays.

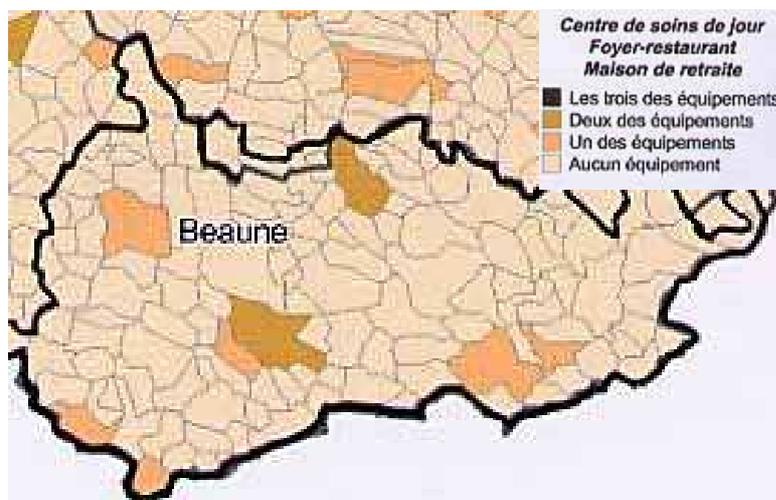
Une offre en direction des personnes âgées performante mais des manques repérés à moyen terme

Structures d'accueil et d'hébergement personnes âgées

Source : Inventaire communal 1998

Que ce soit en matière de services d'aides et de soins à domicile ou de structures d'hébergement collectifs, le Pays possède globalement un niveau de services performants en direction des personnes âgées.

En matière d'aides à domicile, la plupart des communes sont couvertes par un service de portage de repas, d'aide ménagère (assurée majoritairement par le réseau ADMR ou UDM) et de services de soins.



L'ensemble du Pays est couvert en matière de structures d'informations avec 4 CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique) :

Le CLIC du Val de Saône pour les cantons de Seurre, Saint-Jean-de-Losne

Le CLIC de Sud Côte-d'Or pour les cantons de Bligny, Nolay

Le CLIC du C.C.A.S. de Beaune pour les cantons de Beaune Nord, Beaune Sud

Le CLIC de la Mutualité Française de Côte-d'Or pour le canton de Nuits-Saint-Georges

Néanmoins, il apparaît nécessaire d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre : qualité des repas ; manques repérés à terme, sous-qualification et difficultés d'organisation du travail des aides ménagères ; manque d'infirmières ; manque de structure d'accueil.

Concernant les structures d'hébergement (foyers logement, maisons de retraite publiques ou privées, EHPAD), le Pays apparaît moyennement doté avec 1 373 places réparties dans seize établissements, soit une place pour cinq personnes âgées de plus de 75 ans. Aujourd'hui, des manques sont repérés en matière d'hébergement temporaire (accueil de jour, sortie d'hospitalisation) avec seulement 7 lits temporaires et 30 places d'accueil de jour. Dans son Schéma Gérontologique, le Conseil Général de Côte-d'Or présente une analyse de l'évolution de la dépendance dans laquelle les cantons de Beaune apparaissent comme secteur prioritaire d'action car l'évolution démographique de la population et le manque de place d'accueil et de services à domicile font craindre une situation d'urgence dès 2010.

Malgré la politique du Conseil Général qui subventionne aujourd'hui certains investissements individuels permettant de maintenir les personnes à domicile, il paraît intéressant d'envisager à terme la création d'hébergement de petite taille et de proximité pour personnes âgées.

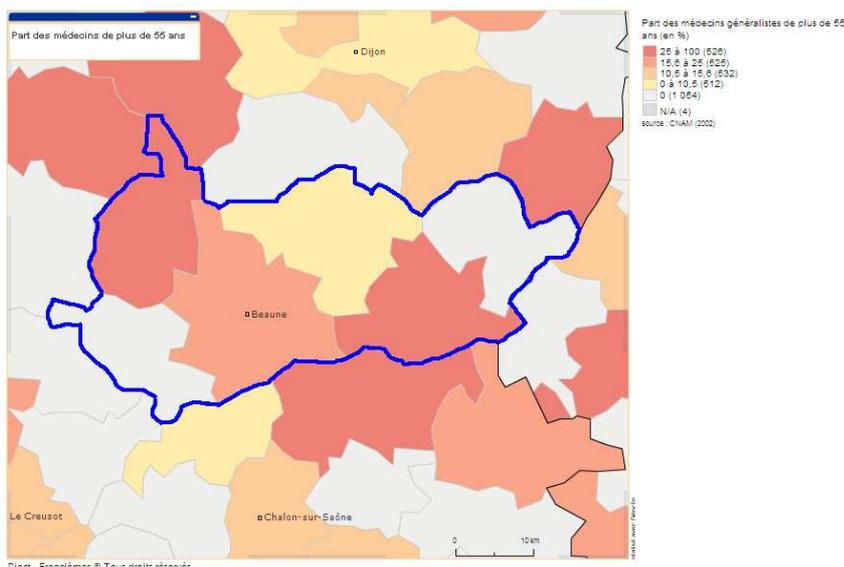
Une organisation de l'offre de soin à réaliser et des actions de terrain en matière de prévention sanitaire et sociale

Densité des médecins de plus de 55 ans

Source : DIACT 2007

L'évolution démographique des professionnels de santé sur le Pays Beaunois risque, à court terme, de poser des problèmes d'accès à l'offre de soin pour la population sur une partie du territoire. C'est particulièrement vrai sur les secteurs de Bligny-sur-Ouche et de Seurre.

Les médecins généralistes du Pays Beaunois se sont organisés pour créer une Maison Médicale de Garde à Beaune pour maintenir une permanence de soins pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux.



Cette organisation répond à la demande des jeunes médecins qui ne souhaitent plus forcément assurer autant de gardes de nuits et de week-end que leurs prédécesseurs.

Par ailleurs, un Groupement des Professionnels de Santé du Pays Beaunois est né en 2002 et regroupe aujourd'hui plus de 80 professionnels libéraux qui travaillent à l'amélioration de la coordination des soins entre ville et hôpital, au développement du maintien à domicile et à des actions de prévention et d'éducation à la santé. Ce groupement est encore peu connu sur le territoire et mériterait d'être soutenu, notamment pour des actions de communication auprès du grand public.

En dépit de la mise en place de ces deux organisations, les secteurs ruraux du Pays rencontrent des difficultés à faire venir de nouveaux professionnels de santé alors que les besoins sont croissants (évolution démographique). Il paraît nécessaire d'appuyer la mise en place de structures collectives de type Maison Médicale qui offrent un certain nombre de services aux professionnels et aux patients et qui devraient permettre d'attirer de jeunes professionnels sur le Pays.

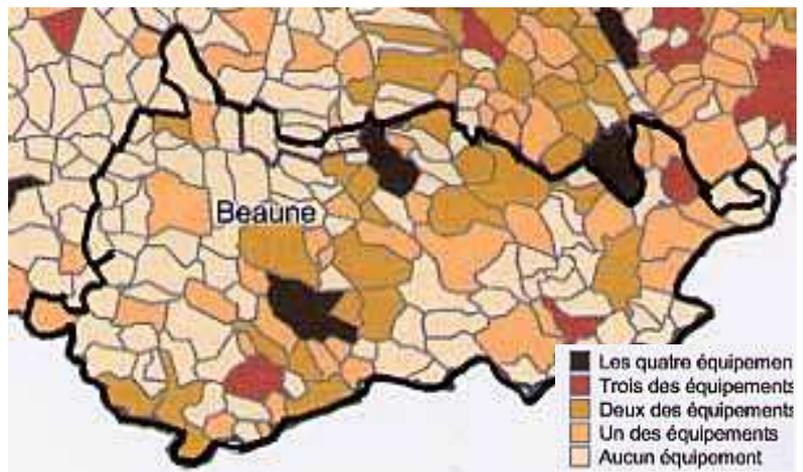
Un bon niveau d'équipements et de pratiques culturelles, sportives et de loisirs

Un bon niveau d'équipements et de pratiques mais des manques repérés

Equipements sportifs

Source : Inventaire communal 1999

En matière culturelle, le niveau d'équipement du territoire apparaît globalement satisfaisant : présence de salles de spectacles dans les trois principaux pôles et de salles polyvalentes dans la plupart des communes, trois cinéma dont un multiplexe à Beaune, bibliothèques fixes ou mobiles irriguant l'ensemble du territoire.



L'animation culturelle est largement assurée par le milieu associatif et permet par exemple, l'initiation et la pratique musicale dans la totalité des cantons du Pays.

D'autres activités comme le théâtre ou la danse semblent par contre plus difficiles d'accès. En matière de diffusion de spectacles des arts du vivant, les villes de Beaune et de Chagny assurent une polarité relative en raison notamment de la proximité de l'agglomération dijonnaise et chalonnaise.

En matière sportive, le niveau d'équipement apparaît également satisfaisant sur la majeure partie du territoire (présence de cinq piscines par exemple). Pour autant des manques ponctuels sont encore repérés, notamment sur la partie Est (Saint-Jean-de-Losne) et Ouest (Nolay) du Pays.

Avec 20% de la population comprise entre 5 et 79 ans qui possède une licence, la pratique sportive est bien développée (le même taux est de 19% en Côte-d'Or). Ces pratiques s'appuient sur un réseau associatif très dense puisque avec 480 clubs, le Pays compte 6,2 associations pour 1 000 habitants contre 2,8 en Côte-d'Or.

De nouvelles demandes dans l'accès aux pratiques

Soutenus par les collectivités locales, les acteurs culturels et sportifs du territoire ont développé des actions afin de favoriser les pratiques par de nouveaux publics : éveil musical dans les écoles du canton de Nuits-Saint-Georges, école de découverte à Sainte-Marie-la-Blanche, Ecole Municipale d'Initiation aux Activités Sportives à Beaune.

Pour autant, certains freins existent encore dans l'accès aux pratiques. Le premier d'entre eux est celui de la mobilité, notamment des publics jeunes, pour accéder aux équipements et pratiques possibles dans les bourgs-centres ou à Beaune.

Par ailleurs, certains publics, comme les femmes pour des sports collectifs ou les personnes âgées, éprouvent des difficultés à pratiquer un sport.

Enfin, il faut mettre en exergue le manque d'informations concernant les pratiques possibles, leurs coûts réels et les aides éventuelles qui existent.

Des besoins de maillage et de mutualisation des moyens à l'échelle du Pays

Si le nombre très important d'associations culturelles et sportives est la preuve de la vitalité du territoire, il porte intrinsèquement sa propre faiblesse : les faibles moyens humains et matériels de chacune de ces associations.

A l'instar de la création de l'Office du Sport de Beaune, quelques tentatives de fédération des acteurs ont été initiées. Néanmoins, elles mériteraient d'être développées tant pour le partage de moyens humains bénévoles et professionnels, pour l'achat et la gestion de matériels que pour améliorer la communication et l'information de la population.

UN PAYSAGE INTERCOMMUNAL RECEMMENT STRUCTURE A SOUTENIR

UN FAIBLE COUVERTURE DU PAYS PAR LES INTERCOMMUNALITES DE PROJET AU DEPART

A la création du Pays Beaunois en 2002, sur les 132 communes que compte le Pays Beaunois, 100 n'adhéraient pas à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Trois communautés de communes étaient présentes :

- la Communauté de communes du canton de Bligny sur Ouche ;
- la Communauté de communes du canton de Seurre ;
- la Communauté de communes du Pays Losnais

Les modalités de coopération intercommunales reposaient essentiellement sur des SIVOM aux compétences relativement élargies, notamment en terme de services à la population.

UNE STRUCTURATION COMPLETE DU PAYS EN INTERCOMMUNALITE OFFRANT DE REELLES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT CONCERTÉ

Depuis le 1^{er} Janvier 2007, l'ensemble du Pays Beaunois est couvert par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Quatre EPCI sont présents :

- la Communauté de communes du canton de Bligny sur Ouche ;
- la Communauté de communes Rives de Saône Saint Jean de Losne-Seurre;
- la Communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges ;
- La Communauté d'Agglomération Beaune côte et Sud -Beaune-Chagny-Nolay.

A n'en pas douter, la mise en place du Pays a contribué à la structuration des intercommunalités sur le territoire, soit parce qu'il a permis aux élus de mieux se connaître et de travailler ensemble, soit parce qu'il a axé une grande partie de ses aides sur le soutien aux projets intercommunaux.

Le premier Contrat de Pays s'est réalisé dans un contexte de jeunesse des intercommunalités. Le deuxième Contrat permettra vraisemblablement de conforter les intercommunalités dans leurs projets dans un esprit de concertation et de stratégie partagée de développement du Pays. A titre d'exemple, on peut déjà évoquer la préparation commune du Contrat de Pays – Contrat d'Agglomération pour 2008-2013 ou encore la relance de la procédure du SCOT sur la communauté d'Agglomération et la communauté de communes de Nuits Saint Georges.





Tome II

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE ET OBJECTIFS DE TRAVAIL
PRIORITAIRES**

Juin 2004 et Janvier 2008



SOMMAIRE

SOMMAIRE	45
L'ARMATURE GENERALE DE LA STRATEGIE PROPOSEE	46
<i>Le Pays Beaunois : nouveau cadre de réflexion pour le développement local d'un territoire en émergence</i>	46
<i>Une philosophie générale « Le Pays Beaunois, Cultivons ensemble notre diversité »</i>	47
<i>Trois orientations générales garantes d'un développement durable déclinées selon dix objectifs de travail prioritaires</i>	47
<i>Des pistes d'actions illustratives et référentielles</i>	49
TROIS ORIENTATIONS GENERALES ET DIX OBJECTIFS DE TRAVAIL PRIORITAIRES REPERES	50
EXPLICITATION DES TROIS ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET DES DIX OBJECTIFS DE TRAVAIL STRATEGIQUES	51
ORIENTATION GÉNÉRALE I : « PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES DU PAYS »	51
1 - <i>Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes-côtes / Côte viticole / Plaine de Saône</i>	51
2 - <i>Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays</i>	52
ORIENTATION GÉNÉRALE II : « DYNAMISER LES DEVELOPPEMENTS URBAIN ET ECONOMIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE »	53
3 - <i>Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays</i>	53
4 - <i>Valoriser localement les ressources primaires à la faveur de la complémentarité entre les territoires du Pays</i>	54
5 - <i>Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existant sur la côte viticole</i>	55
6 - <i>Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du « bassin d'emplois - Pays »</i>	56
ORIENTATION GÉNÉRALE III : « AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE AU PAYS »	58
7 - <i>Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et le renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays</i>	58
8 - <i>Renforcer l'intégration au Pays par le développement des services et des échanges culturels, sportifs et de loisirs au sein du Pays</i>	59
9 - <i>Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays</i>	60
OBJECTIF DE TRAVAIL TRANSVERSAL:	60
10 - <i>Renforcer les habitudes de coopération intercommunales et les pratiques de concertation avec les acteurs locaux</i>	60

Le Pays Beaunois : nouveau cadre de réflexion pour le développement local d'un territoire en émergence

La Charte du Pays Beaunois est un document d'orientations fixant les grandes priorités de développement environnemental, économique, social et culturel du territoire voulu par les acteurs pour les 10 années à venir. A ce titre, il faut rappeler que :

- la Charte résulte d'un **travail collectif ayant associé des acteurs de la société civile locale**,
- la Charte a fait l'objet d'une actualisation en 2008 dans le cadre de la mise en place de la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay et de l'élargissement du périmètre du Pays,
- la **Charte est un acte fondateur**, qui repose d'abord sur **des valeurs et ambitions communes** et pose les premiers champs des coopérations souhaitées entre les acteurs privés, publics et parapublics du territoire. Pour autant, cette **démarche reste vivante** et de nouvelles coopérations pourront émerger à l'avenir,
- le Pays se conçoit avant tout comme un **lieu d'échanges et de rencontres** entre les acteurs locaux afin de faire converger leurs initiatives,
- la Charte traduit **une stratégie de développement durable** où doivent être appréhendés de front les champs du développement économique, social et environnemental du territoire en prenant en compte leurs interactions. En ce sens, la Charte développe une stratégie globale et cohérente de l'ensemble des enjeux liés au développement local.

Une philosophie générale :

« Le Pays Beaunois, Cultivons ensemble notre diversité »

➤ **Un Constat : la diversité des composantes du territoire**

La principale caractéristique du Pays Beaunois est, quel que soit le champ sectoriel étudié (géographique, économique, culturel ou social), celle de la **DIVERSITE des situations en présence** (cf. diagnostic stratégique).

➤ **La plus-value de la démarche Pays : Cultiver cette diversité pour en dégager de nouvelles richesses, complémentarités et solidarités**

Au regard de cette diversité et de la situation actuelle des actions engagées par les acteurs sur les différentes parties du territoire (communes et intercommunalités, acteurs socioéconomiques et culturels, acteurs privés...), l'intérêt de la démarche territoriale et partenariale du Pays Beaunois résidera principalement dans la **capacité future des acteurs à tirer de cette diversité de nouvelles richesses, complémentarités et solidarités.**

➤ La clé de la réussite : les partenariats et synergies d'acteurs

La réussite de cette démarche de Pays résidera avant tout dans la **capacité future qu'auront les acteurs locaux à développer entre eux des partenariats et des synergies**. La convergence des nombreuses initiatives privées et des politiques publiques permettra d'atteindre cette finalité générale.

Cette dynamique d'acteurs en interne ne doit pas occulter tout **l'intérêt de partenariats thématiques avec les Pays ou agglomérations voisins**. A ce titre le Pays Beaunois, situé au cœur de la dorsale de développement régional Nord-Sud, d'un axe Est-Ouest Val de Saône et contigu à des Pays partageant certains enjeux communs, doit pleinement tirer bénéfices de son positionnement territorial. Il a déjà su le faire dès 2005 avec la mise en place du COPIEVAL et la mobilisation de crédits FSE en partenariat avec le Pays Plaine de Saône Vingeanne.

Trois orientations générales garantes d'un développement durable déclinées selon dix objectifs de travail prioritaires

Les **priorités** exprimées ci-après, s'inscrivent à **égale considération** dans les **trois champs environnemental, économique et socioculturel** inhérents au développement durable. En conséquence, les **priorités** de la stratégie s'expriment, ici, non pas en privilégiant telle orientation sur telle autre mais en **décrivant les formes et conditions de développement souhaitées** dans les trois domaines précités pour parvenir à plus de synergies entre les acteurs du Pays.

Ils se déclinent selon **trois orientations générales et « dix objectifs de travail prioritaires »**. Neuf objectifs de travail intéressent l'un ou l'autre de ces trois grands champs thématiques. Quant à l'objectif

- **Renforcer les habitudes de coopérations intercommunales et les pratiques de concertation avec les acteurs locaux**

il est transversal puisqu'il traite du renforcement des collaborations institutionnelles qui permettront la mise en œuvre globale du projet.

Les **objectifs de travail** qui suivent ne doivent donc pas apparaître comme **limitatifs**. Ils sont l'écho de la finalité générale poursuivie de la démarche, celle de « cultiver ensemble la diversité du Pays ». Il se peut qu'à l'avenir les décideurs du Pays optent pour de nouveaux domaines de coopération.

➤ Orientation générale « Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales du Pays »

Compte tenu de la **diversité** présente des **ressources patrimoniales, naturelles et paysagères** dans le Pays Beaunois (Côte viticole, Hautes-Côtes, Secteurs bocagers de l'Auxois-Morvan, Plaine de Saône, Vallée de l'Ouche), de leurs **interdépendances** et des **complémentarités** qu'elles peuvent susciter, les **enjeux de préservation** et de **valorisation** à long terme supposent des **approches de plus en plus intégrées** à privilégier à l'échelle du Pays.

Deux objectifs de travail prioritaires sont identifiés :

- **Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes Côtes / Côte viticole / Plaine de Saône**
- **Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays**

➤ **Orientation générale « Dynamiser les développements urbain et économique sur l'ensemble du territoire »**

Compte tenu :

- **des avantages de positionnement géographique du Pays**, l'échelle de Pays apparaît pertinente à la condition de se donner les moyens d'une véritable stratégie globale d'accompagnement au **redéploiement économique et de l'urbanisation** sur l'ensemble du territoire. En effet, il s'inscrit déjà **au cœur de la dorsale urbaine et économique Nord-Sud** de la Bourgogne, mais aussi et surtout, dans les fortes potentialités attendues de développement économique et urbain selon un **axe complémentaire « Est-Ouest Val de Saône »**. La complémentarité entre les secteurs urbains denses et « figés » de la côte viticole et les autres secteurs, dotés de réelles potentialités de développement mais confrontés soit au risque de dépeuplement soit au risque d'une urbanisation non maîtrisée, apparaît ici primordial.
- d'une véritable **prospérité économique** du Pays fondée sur un tissu économique diversifié et globalement compétitif, les **enjeux de modernisation et de renouvellement des activités** supposent de plus en plus des **partenariats à l'échelle du « bassin d'emploi »** et concernant tous les secteurs d'activités (enjeux de la transmission des patrimoines économiques, question de l'aide à la gestion des ressources humaines dans les PME, croissance des services à la population,..). Le Pays apparaît la bonne « maille territoriale » pour établir une stratégie complète de développement économique.

Ainsi, les **atouts relatifs aux ressources primaires et touristiques** du Pays ne pourront exprimer pleinement leur potentiel sans la recherche de nouvelles complémentarités à l'échelle de l'ensemble de ce territoire.

Quatre objectifs de travail prioritaires sont identifiés :

- Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays
- Valoriser localement les ressources primaires porteuses de valeur ajoutée et d'identité à la faveur de la complémentarité entre les territoires du Pays
- Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existant sur la côte viticole
- Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du « bassin d'emplois Pays »

➤ Orientation générale « Améliorer la vie quotidienne au Pays »

Compte tenu d'une **occupation du territoire fortement contrastée** en matière de densités de présence humaine, de sociologies de population, d'accessibilité aux services, le Pays doit **affirmer et renforcer une armature urbaine**. Elle se déclinera en terme d'organisation des services à la personne, d'amélioration des conditions de mobilité et d'accessibilité aux services, de renforcement des coopérations dans les champs de la solidarité, de la culture, des sports ou des loisirs.

Trois objectifs de travail prioritaires sont identifiés :

- Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et un renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays
- Renforcer l'intégration au Pays par le développement des échanges et des infrastructures sportifs, culturels et de loisirs au sein du Pays
- Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays

Des pistes d'actions illustratives et référentielles

La Charte du Pays Beaunois ne doit pas être un « catalogue d'actions » couvrant la diversité des thématiques afférentes au développement local. Néanmoins, pour lui donner un caractère concret et ne pas s'en tenir à des recommandations par trop générales, il est parfois proposé **une déclinaison des dix objectifs de travail stratégiques en pistes d'actions ou actions ayant une valeur indicative et référentielle** que les acteurs du Pays souhaitent encourager et promouvoir.

Une programmation pluriannuelle permet au Pays de travailler sur une déclinaison opérationnelle de sa Charte régulièrement. Ce fut le cas sur la période 2005-2007 où le 1^{er} Contrat de Pays a permis d'accompagner 61 projets, mobilisant 2,4 millions d'aides publiques des partenaires de l'Etat, du Conseil Régional, et du Conseil Général.

La préparation du 2^{ème} Contrat de Pays, pour 2008-2013 permettra quant à elle de lier stratégie du Pays et stratégie de la Communauté d'Agglomération.

TROIS ORIENTATIONS GENERALES ET DIX OBJECTIFS DE TRAVAIL PRIORITAIRES REPERES

Le Pays Beaunois, Cultivons ensemble notre diversité !

*Trois orientations
générales*

Préserver et valoriser
les richesses naturelles
et patrimoniales du Pays

Dynamiser les
développements
urbain
et économique
sur l'ensemble
du territoire

Améliorer la vie
quotidienne au Pays

Dix objectifs de travail prioritaires

1 - Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes-Côtes / Côte viticole / Plaine

2 - Préserver, Faire connaître et valoriser
la diversité patrimoniale du Pays

3 - Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie
équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays

4 - Valoriser localement les ressources primaires à la faveur
de la complémentarité entre les territoires du Pays

5 - Structurer une offre touristique complémentaire
à la dynamique existant sur la côte viticole

6 - Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des
compétences économiques dans le cadre du "bassin d'emplois Pays"

7 - Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et
un renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays

8 - Renforcer l'intégration au Pays par le développement des échanges et
des infrastructures sportifs, culturels et de loisirs au sein du Pays

9 - Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays

10 - Renforcer
les habitudes de
coopérations
intercommunales
et les pratiques
de concertation
entre les acteurs



ORIENTATION GÉNÉRALE I :

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES DU PAYS

1 – Gérer durablement les ressources en eau sur la base des spécificités et des complémentarités Auxois-Morvan / Hautes-côtes / Côte viticole / Plaine de Saône

S'il existe une forte interdépendance entre les diverses entités naturelles constitutives du Pays, c'est bien au niveau des enjeux relatifs à la question de l'eau.

Ces enjeux peuvent se décliner de trois principales manières :

- au niveau de la **gestion quantitative de la ressource**, un décalage existe entre un Val de Saône bien pourvu, et parfois trop, et la Côte, les Hautes-Côtes et une partie de la plaine en déficits chroniques. Les acteurs souhaitent notamment travailler sur l'amélioration des réseaux de distribution et leur interconnexion. Par ailleurs, des actions collectives pourraient être développées en matière de pratiques d'irrigation agricole notamment quant aux capacités de stockage sur la plaine.
- au niveau des enjeux de **préservation de la qualité, des activités citoyennes aux activités économiques**, des actions de sensibilisation aux pratiques durables pourraient être relayées à l'échelle du Pays. A titre illustratif, la création de stations expérimentales de lavage des pulvérisateurs pour les viticulteurs pourrait être élargie. D'autres acteurs telles que les communes pour les questions relatives à l'assainissement mais également les propriétaires et gestionnaires de grandes infrastructures pourraient être sensibilisés.
- au niveau de la **gestion durable de l'hydraulique des coteaux et des effluents issus de la vitiviniculture**, des initiatives ont déjà été prises. Le Pays peut promouvoir, si besoin, les pratiques concertées de réhabilitation d'ouvrages dans le vignoble, de création de bassins de rétention des eaux et d'entretien des forêts en vue de réguler et de limiter les ruissellements et leurs effets en terme d'appauvrissement des sols et d'eutrophisation des cours d'eau en plaine. Par ailleurs, la question du traitement des eaux issues des activités vitivinicoles pourra également être abordée à l'échelle du Pays.

L'ensemble de ces actions suppose de s'assurer d'une bonne articulation entre le partenariat établi au sein du Pays et les logiques territoriales complémentaires, tout particulièrement selon des approches de bassins versants. Certaines actions d'intérêt « Pays » pourront donc s'inscrire dans des démarches inter-Pays.



2 - Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays

La richesse des patrimoines naturels, paysagers et bâtis du Pays suppose d'agir selon quatre axes de travail complémentaires :

- La mise en place d'une **politique globale d'identification et de préservation des paysages**
- **Le renforcement des connaissances** qui reste tout particulièrement à développer dans l'analyse des patrimoines bâtis ruraux et vernaculaires (cabotes dans les vignes, maisons des carriers, chapelle, murets,...) mais aussi dans le repérage des paysages et points de vue à préserver. Le Pays devra être moteur dans le cadre du projet de classement de la Côte Viticole au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
- **La promotion d'actions de gestion durable des espaces naturels sensibles.** Cela pourra se traduire par la sensibilisation et l'encouragement aux pratiques de développement durable (valorisation des prairies permanentes en zones humides, valorisation des pelouses sèches des Hautes-Côtes,...) et d'exploitation forestière durable (mise en place de Charte Forestière...). Parallèlement, il pourra être développé des actions :
 - d'aménagement de sites ou milieux remarquables (aménagement des cours d'eau et des berges, aménagement de grands sites remarquables),
 - d'amélioration et de maîtrise de l'ouverture de certains de ces espaces aux publics (populations locales, touristes),
 - de mise en place de circuits et d'une signalétique adaptés...
- **Le développement d'actions de sensibilisation et de découverte** permettra de pallier à une appropriation insuffisante de la diversité patrimoniale du Pays par la population et les acteurs locaux. Des actions de communication et de découverte pourraient être proposées à destination :
 - des jeunes du Pays (scolaires ou autres),
 - des acteurs du tourisme en vue notamment d'améliorer la promotion touristique du Pays,
 - des décideurs locaux en vue de les sensibiliser à la place que tiennent ces patrimoines bâtis et naturels dans l'identité et l'attractivité globale du Pays.

La création d'un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement pourrait permettre de lancer une dynamique locale de connaissance et de préservation des patrimoines et des richesses environnementales.

- **La mise en place de programme de gestion durable des collectivités et du territoire** avec par exemple la réalisation d'un Agenda 21.

ORIENTATION GÉNÉRALE II :

DYNAMISER LES DEVELOPPEMENTS URBAIN ET ECONOMIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

3 - Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays

Le Pays Beaunois se caractérise par une occupation du territoire fortement contrastée avec :

- les secteurs urbains denses et « figés » de la côte viticole,
- les secteurs de la plaine où l'urbanisation est croissante du fait de l'arrivée de populations travaillant dans les agglomérations de Dijon et de Beaune,
- et les autres secteurs confrontés au risque de dépeuplement mais dotés de potentialités de développement urbain.

Les acteurs souhaitent donc privilégier un principe de développement urbain et économique visant à réduire les disparités spatiales existantes, notamment entre l'Est et l'Ouest du Pays mais également entre la Côte et les secteurs des Hautes-Côtes et de l'Auxois les plus à l'Ouest du Pays. Pour cela, trois principales orientations de travail sont retenues :

- **L'ouverture optimisée et qualitative du foncier à l'urbanisation sur l'ensemble du Pays.** Cela passe par une politique de soutien des démarches locales de planification, notamment en zones rurales (PLU, cartes communales, SCOT..), et de conseil en amont des aménagements effectués tant par les collectivités publiques que par des personnes privées. Cette planification de l'urbanisation des zones rurales devra se faire en concertation avec la profession agricole en vue de maintenir un parcellaire agricole performant en zones périurbaines. Par ailleurs, il sera opportun, en secteur rural, de développer l'information entre les habitants, les actifs et les nouveaux arrivants afin de lever les éventuels conflits d'usage et d'intérêts que peut générer cet espace multifonctionnel.
- **L'encouragement des politiques locales en faveur de la requalification de l'habitat et la diversification du parc de logements.** Le Pays pourrait soutenir la réalisation de Plans Locaux d'Habitat sur les différentes intercommunalités afin d'obtenir des diagnostics locaux précis et une analyse de la situation globale du Pays. En terme de préconisations, cela pourra se traduire par un encouragement au développement de l'offre locative (sociale et privée) notamment hors des pôles urbains de Beaune, Chagny et de Nuits-Saint-Georges ou par une relance des opérations de reconquête des bourgs-centres et de mise au confort du parc de logements existant (OPAH, Cœur de village,...).
- **La promotion d'une armature urbaine et économique polycentrique de Pays.** Cela passe par le renforcement des actions de revitalisation commerciale, artisanale et de services des centres de ville et de village selon une hiérarchie cohérente entre :
 - les pôles urbains principaux de Beaune, Chagny et Nuits-Saint-Georges,

- les pôles secondaires ruraux que peuvent assurer certaines communes du fait d'une offre variée de services,
 - les bourgs ruraux.
- **Une politique d'organisation décentralisée des services publics et para-publics pourrait être promue** au travers, par exemple, la création de « Maisons multi-services de Pays » dans chaque chef-lieu de canton. Par ailleurs, une stratégie d'ouverture des zones d'activités économiques pourrait être proposée en vue de mettre en avant certaines zones d'intérêt stratégique en privilégiant des formes de gestion intercommunale. Enfin, le Pays devra s'assurer d'une couverture numérique optimale tant du point de vue de la téléphonie mobile que du Haut Débit et soutenir le développement des pratiques auprès de l'ensemble de la population locale.

4 - Valoriser localement les ressources primaires à la faveur de la complémentarité entre les territoires du Pays

La vitalité économique du Pays réside notamment dans le dynamisme et la variété des activités du secteur primaire (viticulture, agriculture, forêt-sylviculture, extraction de la pierre).

Si le Pays n'a pas vocation à intervenir directement dans les stratégies de filières agricoles établies à des échelles régionale, nationale ou européenne, il peut néanmoins privilégier des actions collectives locales pour des filières d'excellence à forte valeur ajoutée. L'importance du bassin local d'habitat, la proximité des agglomérations de Dijon et de Chalon/Saône mais également la forte fréquentation touristique laissent entrevoir entre autre des perspectives de valorisation locale au travers notamment **la mise en place de circuits courts de commercialisation** sur des produits de qualité (**viande bovine, fruits rouges, légumes,...**).

De plus, des actions collectives peuvent être développées en matière de transformation, de commercialisation ou de promotion (utiliser par exemple les nombreux axes routiers qui traversent le territoire comme vitrine des savoir-faire locaux et pour assurer la vente de produits du terroir).

Par ailleurs, le Pays connaît deux grands espaces forestiers aux enjeux différenciés : la forêt de Côteaux qui constitue majoritairement une forêt de production de bois d'œuvre et la forêt des Hautes-Côtes peu productive où se posent davantage des enjeux d'entretien. Néanmoins, les acteurs pointent l'intérêt **d'organiser**, à partir de ces deux principaux massifs, une **filière de valorisation du « bois énergie » à l'échelle du Pays**. Cela suppose plusieurs actions successives (études de faisabilité, actions de sensibilisation et de démonstration auprès des collectivités ou des particuliers, organisation du système...).

Enfin, **l'usage du bois d'œuvre local et de la pierre pourrait être encouragé dans les constructions et aménagements** publics ou individuels. Cela passe par exemple par des actions de sensibilisation et de communication (promotion de sites témoins).

5 - Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la Côte viticole

Les acteurs rappellent, d'une part, la **forte notoriété de la côte viticole à partir de laquelle il est possible de compléter l'offre touristique existante** en créant des produits structurés et déployés sur l'ensemble du Pays. D'autre part, les acteurs mettent en avant la diversité du Pays comme atout touristique qui pourrait permettre d'augmenter la durée moyenne des séjours. La variété des centres d'intérêts proposés correspond bien à ce que recherche la majeure partie des touristes (vin, gastronomie, patrimoines, sports et « bien-être » dans la nature,...).

L'enjeu prioritaire repéré du Pays vise donc à **proposer de nouveaux produits touristiques** adaptés aux attentes diversifiées des clientèles intégrant :

- Des **formules d'hébergement alternatives** à l'offre hôtelière essentiellement localisée sur la côte (hébergements de type familial, hébergements de groupes,...) ;
- Le renforcement **des animations culturelles et festives** locales ;
- L'organisation d'un **système de déplacement et d'itinérance**,....
- La création de nouvelles activités de loisirs et de nouvelles prestations (Stade d'eaux vives, aménagement de plans d'eau, station thermale,...)

Par ailleurs, il est souhaitable de renforcer les relations entre les différents acteurs du tourisme. Cette mise en réseau des professionnels au-delà des adhérents aux offices et syndicats permettrait, notamment :

- un renvoi plus fin des clientèles et des orientations plus personnalisées pour chaque touriste du fait d'une meilleure connaissance du Pays ;
- la conception de « produits touristiques mixtes » alliant tourisme de la Côte et découverte des territoires ruraux. A titre illustratif, des « passeports touristiques de Pays » regroupant plusieurs produits pourraient être commercialisés (hébergement, visites de caves ou de musées, restauration,...).

Enfin, la conception de nouveaux produits touristiques suppose un **renforcement de l'ingénierie locale** par une mutualisation accrue des moyens humains, techniques et financiers. Cela pourrait éventuellement se concrétiser par la création d'une **Agence de Développement touristique du Pays Beaunois** qui permettrait, notamment :

- de renforcer les coopérations entre les Offices de Tourisme, les Syndicats d'Initiative, les communes et leurs groupements ;
- d'accompagner les acteurs dans leurs projets (études de faisabilité, modalités d'animation et d'accueil des touristes, modalités de commercialisation,...),
- de développer des actions de formation et de communication ciblées par filières touristiques,...

6 – Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du « bassin d'emploi – Pays »

Dans un contexte de vieillissement de la population active avec notamment les départs prévisibles en retraite des générations du « baby boom », et d'une forte présence de petites et moyennes entreprises dans les secteurs agricole, artisanal, commercial et de services, les enjeux de transmission et de valorisation des savoir-faire économiques locaux s'avèrent particulièrement marqués. En lien avec les opportunités de développement, notamment dans le secteur de la logistique, l'acquisition de nouvelles compétences et savoir-faire devra également être anticipée.

Le Pays apparaît être l'échelle de proximité adaptée pour mobiliser les acteurs du monde économique, les acteurs de la formation et de l'insertion et des collectivités locales sur ces enjeux en complémentarité des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux.

Trois principaux champs d'actions pourront être pris en compte :

- **Le renforcement des actions de veille et de transmission des entreprises.**
Le Pays pourra être le lieu de fédération de tous les acteurs qui accompagnent les entreprises (consulaires, interprofessions, ordres professionnels) notamment en vue :

- d'orienter le plus finement possible tout porteur de projet économique,
- d'affiner la connaissance du tissu économique en portant une attention sur certaines activités aujourd'hui faiblement accompagnées.

Au-delà des actions déjà engagées sur l'aide à la transmission des entreprises, le Pays doit être le lieu d'élaboration de nouvelles actions en vue de s'adapter au mieux aux particularités des secteurs abordés (agriculture, artisanat, services). L'encouragement à l'apprentissage pourrait notamment être abordé dans une perspective de transmission-reprise d'entreprises.

Enfin, il apparaît que de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les entreprises renforcera cette fonction de veille.

- **Le renforcement des actions de sensibilisation et de valorisation des métiers et des compétences locales** constitue un second chantier du Pays. Des actions de sensibilisation existent déjà (stages en entreprises, l'opération des « Samedis de l'industrie organisée par la CCI, la promotion des métiers de l'agriculture et de l'artisanat...). Il y a lieu de déployer d'autres formes d'actions que ce soit à destination des jeunes, des milieux enseignants, des parents ou des actifs de manière à :

- renverser l'image souvent peu attractive de certains métiers (agricole, industrie, hôtellerie-restauration, bâtiment...)
- privilégier les échanges entre professionnels et jeunes
- assurer une information prospective sur les métiers et les compétences requises.

L'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans leur politique de gestion des ressources humaines constitue un moyen précieux de pérenniser certaines entreprises. Le développement d'un accompagnement individualisé ou collectif des petites entreprises dans la gestion prévisionnelle de leurs ressources humaines constitue un levier de sauvegarde et de création d'emplois :

- émergence collective des besoins de formations spécifiques pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois locaux,
- assistance à l'analyse des postes de travail,
- anticipation du vieillissement des salariés,
- développement des actions de gestion interne et de médiations des relations entre employeurs et salariés ou apprentis,....

Par ailleurs, il sera opportun, compte-tenu de certaines spécificités du marché local de l'emploi – sa forte saisonnalité par exemple – de réfléchir à la création d'organisations collectives d'offres d'emplois du type groupements d'employeurs inter-filières, voire même intersectoriels, avec une offre de formations spécifiques.

AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE AU PAYS

7 – Améliorer l’offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et le renforcement du maillage des acteurs à l’échelle du Pays

L’affirmation du Pays en tant que « bassin de vie » passe avant tout par le renforcement des liens sociaux et de solidarités sociales et intergénérationnelles. Le Pays souhaite promouvoir et renforcer un maillage d’opérateurs et d’acteurs associatifs dans les trois principaux domaines suivants :

- **L’amélioration des systèmes de garde et de l’accompagnement à la « parentalité »** constitue un axe de travail du Pays. Cela passe par la réalisation d’un diagnostic fin et participatif à l’échelle du Pays des offres de garde collectives et individuelles et des demandes. Cette analyse permettra d’accompagner les opérateurs dans le réajustement des systèmes de garde en privilégiant :

- la mise en réseau à l’échelle du Pays,
- l’adaptation des amplitudes horaires d’ouverture de manière à mieux prendre en compte les contraintes de certains métiers (hôtellerie - restauration, industrie, hôpital,..).

Par ailleurs, le Pays s’efforcera de démultiplier les actions déjà engagées, notamment sur Beaune, en matière d’accompagnement de la « parentalité » (groupes de parole, livret d’accueil des parents, dispositif d’information,...) et de médiations (relations parents-adolescents, couples séparés avec enfants...).

- **La diversification de l’offre d’hébergements des personnes âgées, le renforcement des services à domicile et l’encouragement aux actions de socialisation** constituent les trois axes de travail du Pays à destination des aînés.

Il s’agit, d’une part, de promouvoir une offre d’hébergement non médicalisée, de proximité et de petite taille, notamment dans les bourgs ruraux, avec la possibilité éventuelle d’une mutualisation de leur gestion patrimoniale et sociale. Une réflexion visant à améliorer les conditions de convalescence des personnes âgées et « l’hospitalisation de jour » pourra être abordée.

D’autre part, des actions de valorisation des métiers d’assistance à domicile pourront être déployées (actions de communication, certifications, formations,..). Enfin, le développement des échanges entre aînés du Pays sera privilégié par la promotion d’échanges entre territoires du Pays et de rencontres intergénérationnelles (aînés-jeunes enfants,...).

- **La fédération des acteurs de la santé, du sanitaire et du social autour d’une offre coordonnée et maillée à l’échelle du Pays.** Cette fédération passe par la mise en place et l’animation du réseau des professionnels et associatifs des

secteurs sanitaire et social. Les projets d'échanges et des coordinations pourraient éventuellement être soutenus dans plusieurs domaines :

- La mise en place d'actions de prévention et de santé publique.
- L'organisation de « Maisons Médicales » permettrait d'offrir des services collectifs aux professionnels de santé et des permanences temporaires dans des pôles ruraux de proximité.

D'autre part, le Pays pourra soutenir la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des publics socialement fragilisés. Ces accompagnements, adaptés spécifiquement aux besoins des personnes, doivent s'inscrire dans une logique de « Parcours d'insertion » cherchant à lever les freins du retour à « l'employabilité » (problèmes de santé, de logement, de mobilité physique et psychologique,...).

8 - Renforcer l'intégration au Pays par le développement des services et des échanges culturels, sportifs et de loisir au sein du Pays

L'attractivité du Pays sur le plan résidentiel mais également touristique passe également par la vitalité des formes d'expressions et d'échanges culturels ou sportifs des populations. En tant que démarche de développement local, le Pays s'efforce de privilégier la vie associative, les pratiques culturelles et sportives. Il privilégie les échanges et les coopérations entre les diverses populations des territoires du Pays.

Le Pays travaillera en priorité autour de trois principaux axes :

- **La fédération et l'accompagnement des acteurs associatifs, culturels et sportifs du Pays** qui apparaît comme un préalable. Compte tenu d'un éparpillement et d'un nombre significatif d'acteurs, le premier enjeu vise à inventorier la multitude d'activités présentes. Cette action pourra se traduire par la réalisation d'un « Annuaire » intégré dans un site Internet du Pays.

Cette mobilisation pourrait également prendre la forme de co-productions d'événementiels culturel ou sportif. Ces événementiels seraient organisés de manière itinérante ou multi-sites afin d'amorcer des coopérations sur la base de projets concrets, et de rendre lisible la démarche de Pays auprès du grand public.

Enfin, le Pays pourra établir un « centre de ressources » à disposition de la vie associative afin d'accompagner les démarches administratives, de gestion ou de communication des associations et mettre, le cas échéant, à leur disposition des moyens humains d'encadrement ou des ressources logistiques.

- **Le renforcement de la connaissance et de l'accès des populations du Pays aux pratiques culturelles ou sportives.** Cela passe notamment par :
 - le prolongement d'actions de découverte de disciplines sportives et culturelles dans les établissements scolaires, les CLSH,...
 - l'amélioration de l'accès de certains publics (seniors, handicapés, personnes non motorisées...) aux activités culturelles ou sportives par l'adaptation des horaires d'ouvertures, un encadrement spécifique, l'offre adaptée de transport public,...

Par ailleurs, le Pays privilégiera les diffusions croisées de productions culturelles (théâtres, musiques,..) et sportives à l'intérieur du Pays notamment en incitant des politiques volontaristes d'accueil dans les salles communales.

Enfin, le Pays veillera à renforcer un maillage équilibré des équipements culturels et sportifs sur l'ensemble du Pays.

9 – Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays

Le renforcement des services de proximité et des emplois dans les différents pôles urbains et ruraux permettra de limiter les causes de déplacements à l'intérieur du Pays. Pour autant, l'amélioration des conditions de mobilité dans le Pays est nécessaire et suppose de travailler en priorité sur :

- **le redéploiement d'une offre de services de mobilité** en direction de publics spécifiques (publics souhaitant accéder à une offre culturelle ou sportive particulièrement concentrée sur Beaune, publics demandeurs d'emplois et en précarité pour leurs démarches et recherches, publics ...). Pour ces publics, il conviendra de réfléchir à l'ouverture de nouvelles lignes de bus, notamment sur le lien Est-Ouest du territoire. Par ailleurs, le pôle d'emplois Beaunois attire de nombreux actifs des communes rurales de la Côte pour lesquels il serait opportun de réfléchir à une offre élargie de transports en commun.
- **l'élargissement, la sécurisation des axes routiers et la limitation des traversées des bourgs**, en portant une attention particulière sur les liaisons Est-Ouest. La dimension du Pays pourrait être mise à profit pour réaliser une concertation de tous les acteurs locaux intéressés et se porter « force de propositions » auprès des financeurs des infrastructures.
- **le renforcement des modes de transports alternatifs**. Cela peut se traduire par la promotion de « l'écomobilité » via des aménagements piétonniers en centres urbains, des pistes cyclables ou une réflexion sur le co-voiturage...

OBJECTIF DE TRAVAIL TRANSVERSAL :

10 – Renforcer les habitudes de coopérations intercommunales et les pratiques de concertation avec les acteurs locaux

Le Pays Beaunois est aujourd'hui entièrement couvert d'intercommunalités de projets. Le rôle du Pays dans les années à venir sera d'accompagner le renforcement du rôle de ces structures intercommunales et de les inciter à mettre en place de projets transversaux sur les différents territoires. Cela passe par :

- **Des échanges réguliers entre les différents EPCI** des actions menées au titre du Pays (communautés de communes, Communauté d'agglomération) de manière à constituer un véritable **pool d'ingénierie de Pays**.
- **La poursuite des échanges et des réflexions sur des projets inter-EPCI**. Il s'agira de promouvoir les projets ayant un champ d'action sur l'ensemble du Pays, et de faciliter la mise en place de projets partagés sur plusieurs EPCI.

Par ailleurs, la sollicitation des acteurs locaux dans le cadre des groupes de travail et du Conseil de Développement n'a pas vocation à s'arrêter. Au-delà des exigences légales d'une consultation annuelle du Conseil de Développement lors de la mise en œuvre des actions du Pays, un « **protocole de collaboration** » entre **le Conseil de Développement et les instances dirigeantes du Pays, voire la mise à disposition de moyens d'animation**, pourront être étudiés.



Tome III
Organisation du Pays

Janvier 2008



1- ORGANISATION DU PAYS BEAUNOIS

a. La structure porteuse du Pays : l'Association « Pays Beaunois »

La perspective de la mise en place du Pays a motivé la création de l'Association pour l'étude de la création d'un Pays Beaunois en Juillet 2001. Initiative d'une poignée d'élus au départ, cette association avait pour objet d'engager et de coordonner les démarches d'études et d'animations relatives à la mise en place du Pays Beaunois.

L'association est donc la structure porteuse du Pays Beaunois et en 2006, elle a changé de nom pour s'appeler « Pays Beaunois ».

L'Assemblée Générale

▪ Composition

Cette association est composée de 22 personnes représentatives de chaque canton et de chaque structure intercommunale. Pour garantir un certain équilibre, la représentation est basée sur :

Un conseiller général par canton,
Un représentant municipal de chaque chef-lieu de canton,
Un représentant de chaque structure intercommunale (avec un suppléant)
Un représentant par Chambres consulaires (Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture).

L'association est présidée par deux Co-présidents, M. Emmanuel BICHOT, Conseiller Général de Nolay, et M. Alain SUGUENOT, Député maire de Beaune.

▪ Rôle de l'Assemblée Générale

Depuis la création de l'Association, l'Assemblée Générale est l'instance de validation politique des grandes étapes de constitution de la Charte de Pays (dossier de Périmètre d'étude, Diagnostic du Territoire, stratégie, Charte, Contrat).

Elle est l'interlocutrice des institutions qui accompagnent et aident financièrement le Pays : Conseil Régional, Conseil Général, Etat. C'est elle qui contractualise avec ces partenaires. Elle veille également à la bonne gestion financière de l'Association.

Le Bureau

▪ Composition

Le Bureau de l'Association est composé de :

- *deux Co-présidents*
- *quatre Vice-présidents*
- *un secrétaire*
- *un trésorier*
- *deux membres*



▪ Rôle du Bureau

Le Bureau est chargé de l'administration de l'association. Il établit notamment une proposition de budget. Il prépare les Assemblées Générales.

Il dirige la démarche et pilote le projet. Il prend les décisions méthodologiques en vue de l'élaboration du Pays et de la mise en œuvre opérationnelle de la Charte.

L'animation

La structure porteuse du Pays se dote des moyens humains nécessaires afin d'animer la démarche et d'accompagner la mise en œuvre des actions. Elle dispose d'un chef de projet qui a pour mission :

- De définir la méthode de travail et proposer un processus de participation des différents acteurs du territoire, d'animer les instances du Pays ;
- D'apporter des éclairages techniques à l'Association, au Conseil de Développement, aux collectivités locales et aux acteurs locaux ;
- D'informer et sensibiliser les différents acteurs locaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- De la mise en œuvre du Contrat de Pays et l'appui aux porteurs de projets
- D'animer la Charte de Pays et sa mise en œuvre opérationnelle ;
- De constituer et suivre les dossiers de subventions;
- De coordonner localement le Bureau d'étude, les élus, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels ;
- De coordonner et gérer les relations entre l'Association et ses différents partenaires (Etat, Région, Département, Union Européenne via Etat)
- D'assurer la vie quotidienne de l'Association.

D'autre part, compte tenu de la spécificité du Pays et de l'importance des projets en matière de développement touristique, le Pays s'est doté, en 2006 d'un animateur Tourisme. Ce moyen d'animation supplémentaire qui a doré et déjà permis d'accompagner les porteurs de projets touristiques publics et privés et de mettre en œuvre les actions du 1^{er} Contrat de Pays, devra se poursuivre sur la 2^{ème} contractualisation.

b. Une démarche de démocratie participative

Le Pays est un « Territoire de Projets » et cet objectif se traduit par une organisation territoriale spécifique qui laisse une large place aux socioprofessionnels et aux associatifs notamment au travers du Conseil de Développement. Les professionnels, les associations ou les chambres consulaires constituent les forces vives du territoire : ils lui apportent sa richesse et son dynamisme économique, culturel, sportif ou social.

C'est en cela que réside tout l'intérêt de la mise en place d'un Pays. Ce travail collectif avec les acteurs du territoire, doit permettre aux élus de mettre en place des actions concrètes de développement qui correspondent aux préoccupations et aux besoins de ceux qui le font vivre.

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du Pays Beaunois est un lieu de rencontre des représentants des élus, des socioprofessionnels et des associatifs du territoire du Pays Beaunois.

Le Conseil de Développement a pour objet de participer au développement durable, cohérent et harmonieux du territoire de ces sept cantons. C'est un lieu de rencontre, d'analyse, de débat et de proposition pour les forces vives du territoire.

▪ *La composition*

Le Conseil de Développement est composé d'élus, de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs présents sur le territoire. Les membres du Conseil de Développement siègent en raison de leur mandat, fonction ou qualité.

Le Conseil de Développement est composé de trois collèges de taille similaire : Chaque Collège est composé de vingt et un membres. L'association doit veiller à un équilibre relatif de représentativité des cantons et des activités.

Dans un souci de cohérence et d'articulation entre les deux dispositifs, il a été décidé que les membres du Conseil de Développement du Pays qui représentent le territoire de la Communauté d'Agglomération, constitueraient les membres du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil de Développement est donc composé :

- D'un Collège d'élus : 8 pour la Communauté d'Agglomération, 5 pour la communauté de communes Rives de Saône et de Nuits Saint Georges, 3 pour la Communauté de Communes de Bligny sur Ouche ;
- D'un Collège Vie Economique : L'organisation du Collège Vie Economique se fait en collaboration avec les trois Chambres Consulaires (Agriculture, Commerces et Industrie, Artisanat) qui ont chacune sept représentants.
- un Collège Vie Sociale et Associative : composé de personnes issues de différents domaines (enfance, jeunesse, personnes âgées, santé, loisirs, sports, culture, tourisme, insertion et action social, formation professionnelle, environnement). La liste des domaines représentés est non exhaustive et pourra être enrichie sur proposition du Conseil de Développement à l'Association.

Il est rappelé que le Conseil de Développement est une structure ouverte et évolutive. Son organisation et sa composition et le nombre de membres de chaque collège peuvent être amenés à changer.

Un Président est élu par les membres du Conseil pour la durée du Contrat de Pays.

▪ *Les rôles et missions du Conseil de Développement du Pays Beaunois*

⇒ Il est un lieu de rencontre pour les acteurs du Pays, mais surtout un lieu de mobilisation des forces vives du territoire.

⇒ Il est force de proposition auprès de la structure Pays à chacune des étapes de la mise en place du Pays :

- il est associé à la définition des enjeux et l'élaboration du projet de territoire ;

- il participe à l'élaboration de la Charte de Pays ;
- il propose une déclinaison de la Charte de Pays en actions concrètes pour les Contrats de Pays.

⇒ Il garantit la réalisation du projet de Pays tel que défini dans la Charte au travers de ses enjeux et de ses objectifs ;

⇒ Il veille à la cohérence entre le projet du Pays et le projet de la Communauté d'Agglomération ;

⇒ Il est associé au suivi, à l'évaluation et au contrôle des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Pays ;

⇒ Il peut-être consulté ou s'auto-saisir pour toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire. Il a notamment la possibilité d'identifier de nouveaux enjeux sur le territoire et de proposer des orientations ;

⇒ D'autres missions restent à préciser ultérieurement avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale du Pays Beaunois :

- Il donnera son avis sur les dossiers de demande de financement dans le cadre du Contrat de Pays avant leur passage devant l'Association ;
- Il est associé ou à l'initiative d'opérations de communication, d'information et de promotion de la démarche Pays, de la Charte de Pays, de Plan d'action et du projet de territoire notamment auprès de la population locale et des territoires engagés dans des démarches de développement local similaires.

Les Commissions de travail

Afin de participer à l'élaboration de la Charte et des Contrats de Pays, des Commissions de travail ont été mise en place dès avril 2003 puis fin 2007 pour le second contrat de Pays.

Les commissions sont composées des membres du Conseil de Développement, de l'Assemblée Générale de l'Association et sont ouvertes à des personnalités extérieures, et notamment :

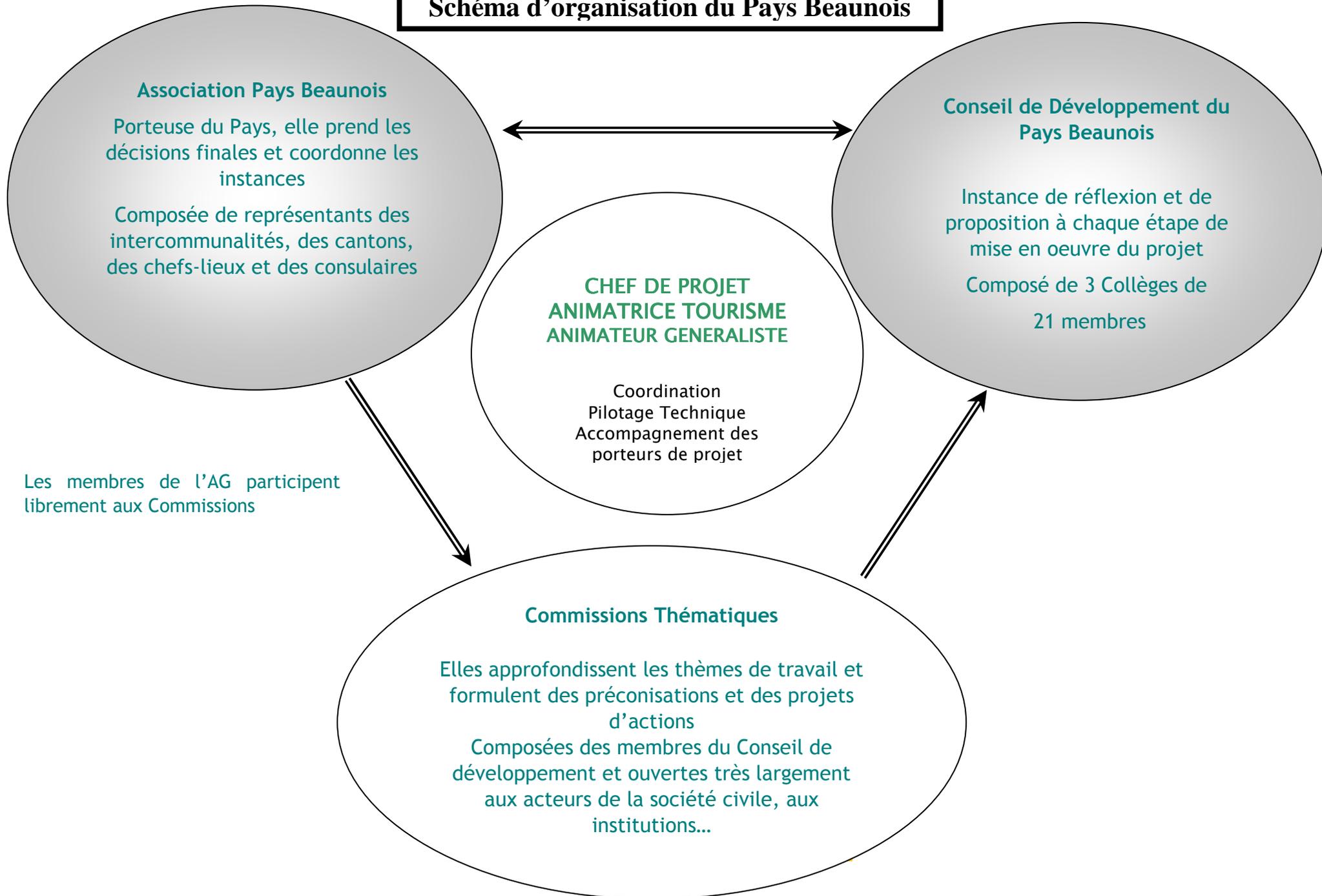
- aux personnes ayant été recensées dans chaque canton pour chaque domaine composant les collèges Vie Economique et Vie Sociale et Associative,
- aux élus des communes du périmètre du Pays Beaunois,
- aux personnes qualifiées y compris des représentants des services de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional et des différentes institutions,
- aux représentants des territoires de projets voisins.

Les membres du Conseil de Développement et toute personne extérieure intéressée peuvent participer à plusieurs commissions thématiques. Elles réunissent actuellement près de 150 personnes.

Chaque commission thématique a pour mission d'investir et d'approfondir les questions relatives à son thème, de formuler durant toute la durée du projet de Pays des préconisations dans les domaines où les enjeux de développement sont importants.

Ces commissions ont constitué le cœur du travail pour la réalisation de la Charte et des 2 Contrats de Pays.

Schéma d'organisation du Pays Beaunois



3- MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET EVALUATION

a- Mise en œuvre du projet

La Charte de Pays est un document de référence établi pour les 10 prochaines années. Sa mise en œuvre opérationnelle fera l'objet de plusieurs contrats avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. Le premier contrat est calé sur l'échéance du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006.

Les Commissions de travail et le Conseil de Développement proposeront des actions de mise en œuvre. Ces actions devront être en cohérence avec la Charte de Pays.

Certaines actions seront éligibles au Contrat de Pays au titre du Contrat de Plan, d'autres feront appel aux dispositifs sectoriels existants par ailleurs.

L'association consultera le Conseil de Développement avant de prendre une décision sur les modalités de mise en œuvre de la Charte. C'est l'Association de Pays qui prendra les décisions finales, notamment de priorisation des actions du Programme opérationnel.

Après une période de négociation avec l'Etat, la Région et le Conseil Général, c'est l'association qui contractualisera avec les partenaires financiers.

b- Evaluation de la démarche Pays

Le Conseil de Développement est l'instance d'évaluation du Pays à plusieurs niveaux :

- **Evaluation du Programme Opérationnel** : se réunissant régulièrement, le Conseil de Développement rendra un avis consultatif sur les dossiers de demande de financement présentés au Pays pour garantir la conformité avec l'esprit de la Charte. D'autre part, chaque année, il se réunira pour évaluer la mise en œuvre de la Charte au travers le programme opérationnel.
- **Evaluation du Contrat de Pays** : à l'échéance de chaque Contrat de Pays, il évaluera avec l'Assemblée Générale du Pays le programme en mesurant l'écart entre les objectifs de la Charte et le programme réalisé.
- **Evaluation de la Charte de Pays** : environ 10 ans après sa validation, le Conseil de Développement évaluera, à partir d'indicateurs socio-économiques, l'évolution du Pays Beaunois. Ce bilan permettra de définir une nouvelle stratégie pour un nouveau projet de Charte.





1 Bd Foch 21 200 BEAUNE

☎ : 03 80 24 57 99 – Fax : 03 80 24 57 81

contact@paysbeaunois.org

www.paysbeaunois.org

